Commune de Blonay

Conseil Communal

LÉGISLATURE 2016- 2021

Feuille 1256

PROCÈS-VERBAL N° 46

Séance du mardi 14 décembre 2021, 18h00

PROVISOIRE-NON ADOPTE

Salle des séances du Conseil communal, Aula de Bahyse, Blonay

Présidence : Mme Laura Ferilli, Présidente du Conseil communal

Scrutateurs: M. Fabrice Borlat

M. Claude Bovey

Secrétaire : Mme Céline Morier

Huissières: Mme Lucienne Vodoz

Mme Diane Ciurlia

Sont présent-e-s: 51 Conseillères et Conseillers communaux (sur 63)

Excusé·e·s (10): Mmes Balsiger Lisa, Balsiger Gigandet Lory, Marisa Gullo-Ott,

Anne Wegmüller

MM. Grandjean Xavier, Montet Cédric, Sesseli Matthieu, Shah

Robin, Yann Zimmermann, Laurent Jacques

Absent (1): M. Nouls Jean-Claude

ORDRE DU JOUR

Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Le Conseil communal est convoqué le mardi 14 décembre 2021 à 18h00, à l'aula de Bahyse de Blonay.

ORDRE DU JOUR

- 1. Approbation du procès-verbal No 45 de la séance du 30 novembre 2021
- 2. Communications du bureau
- 3. Communications de la Municipalité



Conseil Communal

PROCÈS-VERBAL N° 46

Feuille 1257

Séance du mardi 14 décembre 2021, 18h00

- 4. **Préavis municipal n° 23/21** relatif à une demande de crédit de CHF 622'700.00 pour des travaux d'aménagement de la place de Cojonnex et accès des bus scolaires
- 5. Présentation du projet de transformation de la gare de Blonay
 - 5.1. Débat, questions/réponses
- 6. Interpellation de M. Matthieu Sesseli, Parti socialiste, intitulée « La rétrocession d'une part de la participation communale au Fonds Culturel Riviera » (lue par Mme Marjolaine Truffer)
- 7. Interpellation de M. Christian Chabloz, Parti socialiste, intitulée « Transparence sur les dossiers et frais de justice de la commune. »
- 8. Attribution des jetons de présence de la séance de décembre
- 9. Propos de fin d'année législative:
 - 9.1 du Syndic
 - 9.2 de la Présidente
- 10. Propositions individuelles, observations et vœux

Mme la Présidente

Bonsoir et bienvenue à toutes et tous pour cette dernière séance du Conseil communal de Blonay, à l'Aula de Bahyse.

J'ai le plaisir d'ouvrir cette 46ème séance de la législature et je vous remercie toutes et tous d'être ici.

Je vous précise que :

- ➤ La convocation comportant l'ordre du jour a été envoyée par courriel ou par poste dans le délai règlementaire de 10 jours.
- ➤ Un exemplaire de la convocation a été adressé à Monsieur le Préfet, qui n'a pas émis d'objection.
- ➤ La cloche de la chapelle St-Antoine a sonné une demi-heure avant l'ouverture de la présente séance.

Je vous rappelle que nos débats sont enregistrés afin de faciliter la rédaction du procès-verbal.

Appel

Mme la Présidente procède à l'appel.

Avec 51 conseillères et conseillers présentes sur 63, l'appel nominal laisse apparaître que le quorum est atteint et qu'en conséquence notre assemblée peut légitimement délibérer.

Dès lors, je déclare notre séance ouverte, en implorant, comme c'est écrit dans l'art. 60 de notre règlement, la bénédiction divine sur les travaux du Conseil.



PROCÈS-VERBAL N° 46

Feuille 1258

Séance du mardi 14 décembre 2021, 18h00

Procès-verbal

Le procès-verbal de notre séance sera tenu par notre secrétaire, Madame Céline Morier, que je remercie par avance.

Récusation

Je vous rappelle, selon l'article 59 de notre règlement, le devoir de récusation qui vous incombe.

Ordre du jour

Je vous propose d'ajouter à l'ordre du jour, le vote du PV du mois de novembre qui vous a été envoyé en début de semaine passée et de renuméroter les autres points:

Approbation du procès-verbal n° 45 du 30 novembre 2021

J'ai reçu deux interpellations :

La première de M. Matthieu Sesseli, du Parti socialiste, intitulée « La rétrocession d'une part de la participation communale au Fonds Culturel Riviera (lue par Mme Marjolaine Truffer)

La deuxième de M. Christian Chabloz, du Parti socialiste, intitulée « Transparence sur les dossiers et frais de justice de la commune. »

Ainsi, je vous propose de modifier l'ordre du jour comme suit :

- Interpellation de M. Matthieu Sesseli, Parti socialiste, intitulée « La rétrocession d'une part de la participation communale au Fonds Culturel Riviera » (lue par Mme Marjolaine Truffer)
- 7. Interpellation de M. Christian Chabloz, Parti socialiste, intitulée « Transparence sur les dossiers et frais de justice de la commune. »

Y a-t-il des objections sur ce nouvel ordre du jour ? Je soumets ce nouvel ordre du jour au vote.

L'ordre du jour modifié est accepté par :

49 OUI

0 NON

1 abstention

1. Approbation du procès-verbal No 45 de la séance du 30 novembre 2021

Mme la Présidente ouvre la discussion sur la rédaction du procès-verbal.

M. Pierre Barbey

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, Est-il possible de mettre en annexe la réponse de M. le Préfet.

Mme la Présidente confirme que la réponse du Préfet sera ajoutée au PV de novembre.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

LÉGISLATURE 2016- 2021 Blonay

Feuille 1259

PROCÈS-VERBAL N° 46

Conseil Communal

Séance du mardi 14 décembre 2021, 18h00

Celles et ceux qui acceptent le procès-verbal n° 45 de la séance du 30 novembre 2021, sont priés de le manifester en levant la main.

Le procès-verbal nº 45 de la séance du 30 novembre 2021 est **accepté** par : 40 OUI 0 NON

6 abstentions

Je remercie notre secrétaire Madame Céline Morier.

2. Communications du bureau

Mme la Présidente

Correspondance:

 reçue le 13 décembre, mais datée du 8 décembre un courrier adressé au Conseil communal de la part de M. Jacques Ostersetzer au sujet du traitement de son recours pour le plan d'affectation « le Château ». annexe1

J'enverrai une réponse, mais cette lettre n'arrête pas le processus concernant le PA du Château.

Communications du bureau :

Le souper du Conseil et maintenu suite à la décision du bureau.

Je vous rappelle que nous sommes attendu-e-s vers 19h30, il s'agira d'un souper servit à table et pas d'un buffet comme annoncé.

Y a-t-il une question ou une remarque sur ces communications du bureau?

3. Communications de la Municipalité

Monsieur Dominique Martin, Syndic

Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Motion de Mme Cécile Vouilloz

Lors de la séance du Conseil communal du 30 novembre 2021, le délibérant a renvoyé à la Municipalité la motion de Mme Cécile Vouilloz (GdI) intitulée "Motion pour une autorisation de passage pour les cyclistes sur les chemin "Riverains autorités" ou "interdiction générale de circuler".

A noter que la motion est une demande à la Municipalité de présenter une étude sur un objet déterminé ou un projet de décision du conseil communal. La motion ne peut porter que sur une compétence du conseil communal. La motion est contraignante, dans la mesure où elle a pour effet d'obliger la Municipalité à présenter l'étude ou le projet de décision demandé.

L'art. 4 de la Loi sur les communes règle de la manière exhaustive les compétences du Conseil communal. En l'occurrence, la signalisation routière n'en fait pas partie. De plus, au final, la décision revient au Canton.

Dès lors, le texte du GdI ne peut pas être considéré comme une motion. Il serait souhaitable que Mme Vouilloz se détermine si elle entend le transformer en postulat ou en vœu.



PROCÈS-VERBAL N° 46

Feuille 1260

Séance du mardi 14 décembre 2021, 18h00

Heures supplémentaires

Comme vous pouvez l'imaginer, la mise en place de la fusion en 15 mois a nécessité un investissement très important de la part des collaboratrices et collaborateurs de l'administration communale. Aussi bien en termes d'harmonisation des procédures, des équipes, d'inventaire et de répartition des tâches comme de la configuration des nouveaux logiciels informatiques.

Ceci n'a pas été sans conséquence sur les heures de travail effectuées par nos collaborateurs. Afin de laisser une situation saine à nos nouvelles autorités, les Municipalités ont décidé de payer les heures supplémentaires faites dans le cadre de la fusion par les comptes de fonctionnement.

Pour notre Commune, cela signifie un montant de CHF 37'827.- d'heures supplémentaires opérées dans le cadre de la fusion auquel il faut ajouter les heures supplémentaires dites usuelles pour un montant de CHF 10'473.--. Le montant total est de CHF 48'300.-

Monsieur Jean-Luc Chabloz, Vice-syndic

Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Chasse-neige

L'un de nos chasse-neiges a eu des ennuis de moteur et nous avons décidé, en séance de Municipalité, de remplacer ce dernier (le moteur) pour un montant de CHF 23'000.-, montant qui n'était pas prévu dans notre budget annuel. Cela permettra à notre service de déneigement des routes de continuer à travailler correctement.

Monsieur Bernard Degex, Municipal

Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Crêpes aux Pléiades

Pour faire suites à différents objets qui traitaient des crêpes aux Pléiades, je peux vous mentionner ce qui suit : lors d'une récente séance de la Municipalité M. Christophe Schneiter a accepté, en sa qualité de président des copropriétaires des montagnes des Riaux, des Guedères, du Pontet, du Berry, de mettre une parcelle se situant également sur la place des Motalles à disposition. Il a pris contact avec M. Jacques Beaud et ce dernier a répondu en date du 8 décembre « je te remercie, ainsi que la Municipalité pour votre ouverture qui me donne l'occasion une fois de plus de m'insérer dans la dynamique locale des hauts de Blonay et qui me permet au-delà de l'aspect financier de participer à la convivialité du lieu. »

Des contacts seront encore pris pour préciser l'emplacement exact et les diverses modalités de fonctionnement.

M. Christophe Schneiter, Municipal

Pas de communication.

Monsieur Jean-Marc Zimmerli, Municipal

Pas de communication.

Mme la Présidente

Y a-t-il des questions ou des remarques par rapport à ces communications municipales ?

Commune de Blonay

Conseil Communal

LÉGISLATURE 2016- 2021

Feuille 1261

PROCÈS-VERBAL N° 46

Séance du mardi 14 décembre 2021, 18h00

Mme Cécile Vouilloz

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

Je désire transformer ma motion en postulat et qu'il soit traité par la Municipalité.

Mme Carole Roulet

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs

Je souhaite comprendre ce que vient de dire M. Degex, car j'ai un tout autre écho de la part de M. Beaud qui ne peut pas aller sur cette parcelle de Rio étant donné l'emplacement qui se trouve vers un pylône.

J'aimerais connaître les raisons et les motifs exacts de la Municipalité pour ne pas lui accorder la place habituelle qu'il avait à côté du hangar ?

Il s'agit de la meilleure place où il peut mettre sa caravane afin d'être bien visible. La réponse qu'il a reçue et qu'il m'a montrée, était qu'il devait se débrouiller pour pouvoir mettre sa caravane sur des parcelles privées et qu'il ne peut plus retourner sur la place publique devant le hangar où il s'arrêtait. Je souhaite savoir pourquoi la Municipalité ne souhaite pas qu'il puisse se remettre sur la place qu'il occupait ?

M. Bernard Degex, Municipal

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

Il semble que ce soit la meilleure solution qui ait été trouvée pour le moment, une discussion a eu lieu et c'est la décision qui a été prise par la Municipalité. Par la suite il y a eu le contact que j'ai mentionné précédemment, mais je n'ai pas plus d'informations sachant qu'il était précisé dans le mail « *je prendrai contact avec toi pour préciser les choses* » c'était M. Beaud qui s'adressait à M. Christoph Schneiter, je ne sais pas si un contact a été pris, je ne pense pas, sinon nous n'en discuterions pas ce soir. Je ne peux pas vous donner plus d'informations.

Mme Carole Roulet

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

Je m'excuse de prendre tout ce temps pour des crêpes, mais il a pris contact avec moi et je souhaiterais avoir une réponse à ma question, pourquoi ne voulez-vous pas qu'il se mette à son emplacement habituel? C'est cet emplacement qu'il souhaite avoir et ce que tout le monde ici souhaite, puisque quasiment tous les conseillers ont soutenu mon postulat lors de la dernière séance. Quelle est la réponse à ma question à savoir pourquoi vous ne souhaitez pas qu'il se remette sur son emplacement habituel?

M. Bernard Degex, Municipal

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

Nous allons reprendre le dossier et donner une réponse à M. Beaud avant la fin de cette semaine.

Mme la Présidente propose de clore la discussion et que ce point soit repris dans le point divers lors de la séance du 25 janvier 2021.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.



Conseil Communal

PROCÈS-VERBAL N° 46

Feuille 1262

Séance du mardi 14 décembre 2021, 18h00

4. Préavis municipal n° 23/21 relatif à une demande de crédit de CHF 622'700.00 pour des travaux d'aménagement de la place de Cojonnex et accès des bus scolaires

Mme la Présidente ouvre la discussion.

M. Bernard Degex, Municipal

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

La Municipalité choisit de retirer ce préavis 23/21 pour faire une étude plus précise afin d'aller dans le sens des différentes remarques qui ont été émises par ce Conseil.

Applaudissements de l'assemblée.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

5. Présentation du projet de transformation de la gare de Blonay

M. Dominique Martin, Syndic,

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

La Municipalité a souhaité présenter le projet de transformation de la gare de Blonay, car une première présentation rapide avait été faite lors d'une sortie du Conseil communal, il y a un peu plus de deux ans. Elle pensait qu'il serait intéressant de présenter ce projet aux conseillers communaux sortants. Pour cela nous avons fait appel à M. Monnier de la société MVR, ainsi qu'à M. Rivier (architecte). Je laisse la parole à ces messieurs pour la présentation.

M. Anthony Monnier (chef de projet pour la gare)

Mesdames et Messieurs,

En préambule, vous m'avez peut-être vu il y a deux ans et demi quand je suis venu présenter ce projet. Il y a eu beaucoup d'évolutions, surtout du côté du quai nº 1, au niveau de la face sud.

C'est pour cette raison que cela a pris un peu plus de temps pour développer ces éléments. Concernant ce qui a été présenté en juin 2019, au niveau général de la gare, il n'y a pas d'évolution, mais c'est surtout au niveau de la face sud qu'il y a eu passablement d'évolutions. M. Rivier (architecte), l'architecte qui a développé tout le langage architectural de cette gare va vous présenter ces différents éléments.

Présentation Power Point annexe 2

M. Jean-Marc Nicolet

J'ose poser une question ? que devient la petite station, la billetterie du Blonay Chamby ?

M. Rivier (architecte)

Il est prévu qu'elle soit remplacée par le pavillon, des contacts préalables ont été pris avec le Blonay Chamby, pour l'instant il n'y a pas d'opposition générale concernant ce point. Pour le bâtiment actuel, il faudra voir si nous pouvons le transporter et le mettre ailleurs, mais rien n'a été défini concernant le déplacement de ce dernier. Il est prévu qu'il soit démonté, car le nerf de la guerre sur ce projet c'est d'avoir de la

Commune de Blonay

LÉGISLATURE 2016- 2021

Feuille 1263

PROCÈS-VERBAL N° 46

Conseil Communal

Séance du mardi 14 décembre 2021, 18h00

place pour poser les installations de chantier. Nous ne pourrons pas nous permettre de garder ce bâtiment au milieu d'un chantier, c'est pour cela que dans tous les cas il est prévu de le démonter, il sera peut-être réinstallé, mais ce que nous avons proposé au Blonay Chamby c'est de le remplacer par un bâtiment qui ait un langage cohérent par rapport au reste de la gare.

M. Romain Belotti

J'ai une question concernant cette image, où se trouvent les places de parc ?

M. Rivier (architecte)

Nous verrons cela sur un plan général après.

Mme Michèle Perrelet

J'ai une question : avez-vous prévu des façades photovoltaïques ?

M. Rivier (architecte)

Oui, sur le plan général nous avons des toitures végétalisées sur les arbis et sur la remise nous avons un grand pan de toit plein sud qui est idéal pour les panneaux photovoltaïques, avec une surface plus grande que ce dont nous aurions besoin au niveau de la consommation du bâtiment.

M. Pascal Gréverath

Qu'est ce qui se passera dans cette remise ?

M. Rivier (architecte)

Il s'agit de la remise où seront parqués le chasse-neige et un tracteur pour l'infrastructure.

A l'heure actuelle nous avons deux voies dans la remise actuelle, nous allons supprimer une voie, car nos besoins ont changé, mais le besoin qui reste, c'est que le chasse-neige pour les Pléiades doit être mis dans un abri chauffé la journée pour faire fondre la neige accumulée et aussi d'avoir une place pour le tracteur. Avec une fosse pour l'entretien léger.

La présentation continue.

M. Frédéric Meuwly

Je m'interroge sur la salle d'attente à deux niveaux, je n'ai jamais vu cela et si les usagers vont monter avec leurs valises ?

M. Rivier (architecte)

Je me suis peut-être mal expliqué. Nous entrons au rez-de-chaussée, mais la salle a deux hauteurs, quand nous attendons en bas, il n'y a pas de dalle qui est posée par-dessus, ce qui donne une sensation d'espace en hauteur. C'est un dégagement en hauteur avec un espace ouvert et lumineux.

M. Sylvain Guillaume-Gentil

J'ai une motion d'ordre, est-ce qu'il s'agit d'une présentation ou nous en sommes aux questions, car nous n'entendons pas la moitié des questions qui sont posées.



PROCÈS-VERBAL N° 46

Feuille 1264

Séance du mardi 14 décembre 2021, 18h00

Ce n'est pas à vous (présentateurs) que je pose la question, mais je suis un peu troublé, car nous commençons à discuter et j'aimerais savoir si nous vous laissons terminer ou si nous en sommes aux questions ?

M. Vernier indique que la présentation est finie

M. Dominique Martin, Syndic,

C'est volontiers que je vous donne quelques compléments d'information.

Sur la place de la gare, nous nous trouvons sur le bien communal et c'est la commune qui doit mettre à l'enquête si elle souhaite faire des transformations. La partie qui vient de vous être présentée se trouve sur le territoire ferroviaire, avec ses propres règles, qui sont soumises à une procédure fédérale, qui est différente des procédures communales. La Municipalité a réfléchi en donnant un mandat au même architecte, au bureau d'architecture paysagère qui a conçu la place du village. L'idée était de se demander ce qu'il est possible d'améliorer dans cette zone 20, zone où nous avons quelques difficultés à faire respecter la vitesse et le transfert modal entre les piétons, les cyclistes et les automobilistes. Le concept qui a été retenu est de faire un espace « Kiss & Go », une place de dépose et pas des places de parc comme c'est le cas aujourd'hui. Cela améliorera la sécurité, il y aura moins de véhicules qu'aujourd'hui et ils seront stationnés en parallèle par rapport à la route et non plus de manière perpendiculaire comme c'est le cas aujourd'hui.

Pour meubler l'espace au sud, c'est encore ouvert, mais vous voyez sur les plans que cela pourrait être des places pour les vélos avec des plantations sur les côtés. Il reste des espaces ouverts, le mobilier n'est pas encore complètement défini et le revêtement du sol devra être changé pour montrer qu'il s'agit d'une zone 20.

Mme Michèle Perrelet

Durant les travaux et après, est-ce qu'il y aura encore des places pour les personnes handicapées ?

M. Rivier (architecte)

Dans l'idée de ce « Kiss & Go », de dépose, je pense que ce sera adapté aux handicapés.

Durant les travaux de la gare, nous espérons les garder au même endroit, mais il est possible qu'elles soient déplacées.

Mme la Présidente indique aux Conseillères et Conseillers que si les questions ne sont pas dites au micro, leurs questions et les réponses risquent de ne pas être mises au PV, Mme la Présidente reprend sa place pour gérer la distribution des prises de parole.

5.1. Débat, questions/réponses

M. Sylvain Guillaume-Gentil

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les conseillers,

Je vous remercie pour cette présentation. Je suis un peu troublé, car en général une gare, un secteur de gare, au cœur d'un village, c'est un lieu important et à Blonay c'est aussi le cas.



Conseil Communal

PROCÈS-VERBAL N° 46

Feuille 1265

Séance du mardi 14 décembre 2021, 18h00

Je me suis demandé s'il y a eu une réflexion d'ensemble, parce que je vois un projet architectural sur lequel il y a probablement plein de bonnes idées, mais aussi beaucoup de points à régler. Ce qui me trouble, jusqu'à la vision de ce plan à la fin, c'est que la gare ce n'est pas un bâtiment, dans lequel nous pouvons mettre un chasse-neige, etc..., c'est d'abord une interface dans laquelle il y a beaucoup de gens, des piétons, des cyclistes, des automobilistes, des bus, etc.... la question est : « Quelle vision avons-nous de ce secteur très important pour Blonay ? » S'agit-il d'un projet ferroviaire du MVR ou du Golden Pass ou d'un projet de la commune, qu'est-ce que la commune a donné comme input pour ce projet-là ?

Nous avons eu une vision architecturale, mais pas urbanistique, à part pour le plan qui se trouve à la fin, cela m'étonne un peu. Que voulons-nous faire de la dépose minute, des piétons ? Faudra-t-il prévoir de nouveaux cheminements ? Pour moi il y a encore beaucoup de points sur lesquels il faut encore réfléchir et je me pose la question s'il ne faudrait pas le faire assez rapidement pour avoir une vision d'ensemble ? C'est un point qui me pose problème à ce stade.

M. Dominique Martin, Syndic

Pour vous donner des informations complémentaires, nous n'avons pas voulu présenter ici ce qui concerne la partie technique, dans le sens où, en construisant un quai supplémentaire, cela voudrait dire qu'il faut bouger l'entier des voies, avec un certain nombre de contraintes, puisque nous ne pouvons pas mettre un virage ou faire des déplacements comme nous voulons, c'est très précis. Nous pouvons voir au niveau du parking de Bahyse, qu'il y aura des conséquences, nous devrons déplacer les places de parc, le MVR a travaillé pour essayer de limiter la perte de places de parc et finalement nous avons choisi la solution qui nous permet de les maintenir en en supprimant que 4.

Du côté du virage de la route des Osches, il y a également une correction qui doit s'effectuer et nous avons travaillé avec le MVR pour limiter les nuisances. Il faudra refaire la courbe et enlever un arbre, alors que le premier projet nous faisait enlever la totalité des arbres, voilà pour la partie technique.

Nous avons souhaité garder le passage sous-voies, il y aura cette trouée au milieu comme accès supplémentaire du nouveau quai.

Quand nous arrivons sur la partie urbanistique, le but est de tranquilliser cet espace et de le mettre en adéquation avec la zone 20. Dans ces réflexions, l'idée est rapidement venue de faire cet espace de dépôt, pour remplacer les places de parcs actuelles qui sont limitées à 30 minutes. La place pour personnes handicapées restera, quand nous avons parlé de la déplacer, ce n'est pas aux Osches ou plus bas, mais si autour de la gare il y a beaucoup d'engins de chantier, nous pourrions la déplacer devant la banque, afin d'éviter qu'elle se trouve au milieu du chantier.

Le but est de diminuer le trafic à cet endroit, en laissant simplement un espace de dépôt et en augmentant les espaces dévolus aux deux roues. Dans les réflexions du début, le MVR était arrivé avec l'idée de mettre les vélos à l'arrière de la gare et nous avons constaté que ce n'était pas un cheminement logique et classique, car cela faisait passer les vélos à travers les préaux. Cette solution n'a pas été retenue, voilà pourquoi les vélos seront sur l'avant de la gare.

Au niveau des WC publics, nous avons discuté de leur emplacement, s'ils étaient prévus du côté est au départ, nous les avons ramenés dans le bâtiment des voyageurs, afin qu'ils puissent servir aussi bien aux gens qui seront autour de la gare,



Conseil Communal

Feuille 1266

PROCÈS-VERBAL N° 46

Séance du mardi 14 décembre 2021, 18h00

qu'à ceux qui seront dans les locaux commerciaux avoisinants, puisqu'il n'y a plus de WC publics depuis la destruction de l'ancienne administration communale.

M. Charles Blanchod

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

J'ai une question, dans le cadre de ce projet, avec tout ce qui manque pour le finaliser, la mise à l'enquête, le traitement des oppositions qu'il y aura, quel est l'objectif de début des travaux et quelle sera la durée de ces travaux ?

M. Monnier

Il s'agit d'une procédure ferroviaire, ce qui fait que nous devons envoyer le dossier à l'Office Fédéral des Transports, qui le redistribue au Canton et aux communes (là il n'y en aura qu'une). Il est prévu de déposer le dossier pour fin mai à l'OFT ; pour la mise à l'enquête publique nous estimons le timing pour le courant de l'été ou de l'automne, sachant que nous comptons 18 mois de mise à l'enquête dans des procédures fédérales. Ce qui nous amène à fin 2023 pour un permis de construire et il y aura à peu près 2 ans de réalisation pour la gare, donc 2024-25, voire même 2026, car nous devons déterminer s'il est possible de construire le bâtiment en simultané avec le reste.

Comme je vous l'ai dit, le plus gros problème c'est la place, nous ne savons pas si nous pourrons comprimer ce planning, mais c'est en tout cas 2 ans à 2,5 ans de travaux, entre 2024-2026.

M. Christoph Stoeri

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

Nous avons vu ces plans et parlé des délais, mais nous n'avons pas évoqué de montants.

Souvent dans ces projets, nous avons une participation de la commune, nous avons plusieurs exemples dans le Canton, où la compagnie ferroviaire a travaillé pendant longtemps sur un projet, qui a été refusé parce que la participation était de plusieurs millions.

Ma première question est : à combien est prévue la participation de la commune de Blonay pour ce projet?

Ma deuxième question est : pour la Municipalité, à combien est estimé le projet qui doit suivre et qui sera financé par la commune, pour la transformation des parkings, etc...?

M. Monnier

Pour le projet ferroviaire nous sommes entre 25 et 30 millions pour toute la partie ferroviaire qui comprend le bâtiment, la refonte complète des voies, les installations de sécurité et il faut savoir que dans ce projet, il y a le renouvellement des 6 passages à niveaux qui sont sur la commune (Chenalettaz 1 et 2, Château de Blonay, Cojonnex, Bahyse, Chaucey et Praz Simon).

Le coût élevé se justifie parce qu'il y a beaucoup d'objets qui se trouvent sur la commune, mais qui sont centralisés et pilotés par le futur local, bâtiment d'installation technique de la gare, il s'agit uniquement des aménagements ferroviaires qui sont à charge du MVR.

Nous sommes, sauf erreur, encore en train de discuter de la répartition sur un passage à niveau.



Conseil Communal

Feuille 1267

PROCÈS-VERBAL N° 46

Séance du mardi 14 décembre 2021, 18h00

M. Jean-Marc Zimmerli, Municipal

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

Pour répondre à la question de manière un peu plus précise, du côté de la commune, pour la partie gare (pas la place de la gare), la quasi-totalité des coûts seront assumés par les MVR, je vous avais donné l'information lors de la dernière séance. Nous n'avons pas encore fini les discussions, mais pour l'instant le solde devrait plutôt être positif pour la commune, étant entendu qu'aujourd'hui le passage sousvoies lui appartient. Il serait transféré en termes de propriété au MVR qui l'indemniserait, ce qui nous permettrait d'avoir de l'argent qui pourra vraisemblablement être investi pour l'aménagement de la place, mais ce sera pour la future Municipalité.

M. Dominique Martin, Syndic

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

Nous avons parlé des coûts ferroviaires et ceux à charge de la commune, pour répondre à M. Stoeri, mais je souhaite rajouter que devant la gare il y aura un quai adapté à la norme LHand pour pouvoir poser deux bus l'un derrière l'autre. Il a fallu étudier toute la giration au bout de ce bâtiment pour pouvoir tourner et permettre. dans l'autre sens, aux camions de livraisons du centre commercial de passer par ce chemin sans anicroche.

Par rapport à l'aménagement pur, il y aura du génie civil pour enlever des places de parc et faire un revêtement, mais le choix du revêtement sera dépendant des finances communales. Si nous décidons de mettre de la pierre naturelle ou simplement un enrobé, nous sommes dans des facteurs fois trois ou quatre au niveau du prix.

Après il y a le choix du mobilier et de l'aménagement souhaités qui détermineront le montant du préavis. Il s'agira d'un préavis concernant ces éléments-là et les décisions seront prises par la nouvelle Municipalité.

M. Yves François

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

J'ai plusieurs questions :

- 1. Par rapport à la remarque de M. Guillaume-Gentil, j'aurais bien aimé avoir un concept, pas une résolution problème par problème. Je pense qu'un projet urbanistique doit se mettre au service de comportements, la gare et les transports sont un enjeu énorme de comportements. Juste en dessous nous avons la place du village. J'aurais aimé qu'il y ait un concept qui soit le fil conducteur du projet et suite à la réponse de M. Martin, je comprends qu'il n'y en a pas et je le regrette.
- 2. Ma deuxième question concerne les toits plats, j'aime beaucoup les toits plats, mais je croyais que nous avions, dans notre règlement des constructions du village un article mentionnant que les toits plats sont interdits. Peut-être ai-je manqué une étape et que maintenant les toits plats sont autorisés ? Si c'est le cas, je me réjouis parce que je vais en faire. Si ce n'est pas le cas, j'aimerais savoir s'il y a eu une dérogation qui ferait jurisprudence ? Ce qui me permettrait de faire un toit plat. J'aimerai savoir comment c'est possible ?
- 3. Ma troisième question reflète un avis personnel, vous avez dit tout à l'heure que le mur en béton serait la carte de visite de Blonay, moi cela ne me plaît pas vraiment d'avoir un mur en béton comme carte de visite pour Blonay!



Conseil Communal

Feuille 1268

PROCÈS-VERBAL N° 46

Séance du mardi 14 décembre 2021, 18h00

M. Dominique Martin, Syndic

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

Au niveau des toits plats, nous en avons un certain nombre sur la commune, chaque fois via un PA, je prends comme exemples, le très beau bâtiment de Rive Neuve, la salle omnisports ou des bâtiments d'intérêts publics. Comme indiqué tout à l'heure, nous nous trouvons sur un territoire ferroviaire, avec d'autres normes de construction. Les premiers projets qui ont été présentés à la commission d'urbanisme étaient avec un toit classique à deux pans. Avec la dimension du bâtiment, (les architectes pourront l'expliquer mieux que moi), c'était beaucoup plus compliqué à réaliser et peu esthétique selon les prises de position des membres de la commission consultative d'urbanisme. C'est à l'unanimité de cette commission que nous avons décidé de travailler sur un concept de bâtiment avec un toit plat. Après avoir comparé les deux variantes, il n'y avait pas de doute sur le choix à faire, selon des spécialistes de la construction.

M. Rivier (architecte)

Quand vous dites qu'il n'y a pas de concept, je pense qu'il y en a un. C'est justement d'avoir une architecture qui se distingue des grandes architectures avec des toits à pans qu'il y a dans le village, pour avoir une architecture plus discrète au niveau des quais, au niveau du passage, au niveau des piétons, afin que ces derniers puissent circuler, s'orienter dans cette nouvelle gare dans un environnement sécurisé. Ces grandes dalles végétalisées sont issues de l'idée d'avoir une nouvelle image pour cette gare, ce n'est pas une nouvelle gare. Ce n'est pas une transformation, mais c'est plutôt un renouvellement de gare.

Nous apportons des idées actuelles, nous avons parlé du photovoltaïque, des toitures végétalisées, des cheminements piétonniers. Je crois qu'un des grands enjeux pour ce projet, puisque c'est un projet qui connecte le sud et le nord du village, c'est de réussir entre le ferroviaire et la commune, cette place de la gare. Ce qui sera très important, même si ce n'est pas encore tout à fait matérialisé car il y a encore du travail pour réussir à transformer cette place de la gare et en faire un véritable accès. Je pense que c'est un enjeu important et ce que nous vous présentons c'est un avancement des études, car tout n'est pas encore fini, mais vous êtes là pour nous donner vos avis et commentaires et nous pour les entendre.

Je crois que la collaboration qu'il y a entre le MOB et la commune est très importante pour continuer le travail et permettre que ces cheminements soient le plus fluide possible et permettent aux voyageurs de s'orienter de façon naturelle.

M. Gilbert Jaunin

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

Par rapport au bâtiment, je me pose la question pour savoir si le faire sur deux étages augmente vraiment la surface par rapport aux gabarits actuels? Il y a des toits plats, mais nous pourrions garder les gabarits actuels en ayant un toit à deux pans ?

M. Rivier (architecte)

Concernant ce bâtiment, si nous regardons le projet, nous ne voulons pas que ce soit un bâtiment trop grand. Nous devons laisser passer les voyageurs à gauche et à droite avec des quais assez larges, pour plusieurs raisons, une question de flux, de facilité l'accès pour les handicapés, etc... c'est pour cela qu'il est prévu sur deux niveaux afin de prendre moins de place en surface. Ensuite, il est clair que si nous



PROCÈS-VERBAL N° 46

Feuille 1269

Conseil Communal

Séance du mardi 14 décembre 2021, 18h00

ajoutons un toit à pans, nous arrivons plus ou moins à la hauteur des bâtiments voisins et c'est ce que nous voulons éviter. Ceci pour que cette gare ait un langage qui soit architecturalement unifié, que les grandes architectures du village restent les éléments dominants et que nous reconnaissions cette nouvelle architecture comme quelque chose de singulier, qui appartient à notre époque. Nous ne voulions pas faire du mimétisme ou reproduire quelque chose, car nous ne sommes pas du tout dans les mêmes programmes, les mêmes dimensions, les mêmes échelles.

Nous aimerions que cela reste comme les bâtiments d'aujourd'hui qui sont assez modestes dans l'ensemble.

M. Monnier

J'ai un complément d'information, il faut savoir qu'a l'heure actuelle le foyer des mécaniciens, le lieu où les mécaniciens et les pilotes de train prennent leur service, se trouve dans un appartement loué dans les environs de la gare. Le but est de rapatrier ces fonctionnalités dans la gare, d'où la nécessité d'avoir un étage en plus, pour accueillir ce foyer des mécaniciens qui avec les normes actuelles, doit posséder des douches, une couchette, une salle de repos, une cuisine, ce qui est quand même conséquent.

Mme Carole Roulet

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

Ces derniers temps, la Municipalité a pris l'habitude de présenter les grands projets à la population comme par exemple les PPA. Je suis étonnée qu'un projet aussi important, comme cela a été dit plusieurs fois ce soir, qui fait partie du cœur du village, ne soit pas présenté à la population et que nous n'écoutions pas cette dernière sur un projet aussi sensible.

Il est vrai qu'un accueil avec un mur en béton, personnellement cela me touche, mais pas dans le bon sens.

Je trouve que cela manque de verdure et que la population devrait être entendue pour un projet aussi important et qui touche tout le monde.

M. Monnier

Une présentation est prévue pour la population, durant l'hiver ou au début du printemps. Maintenant il est vrai que cette gare s'inscrit, à la base, dans un programme ferroviaire, nous avons des besoins ferroviaires et les normes sont très contraignantes. Nous devons réussir à mettre tout ce dont nous avons besoin comme fonctionnalités dans cette gare, en essayant de la rendre la plus agréable possible, puisque nous transportons des voyageurs et que le but est que ces derniers s'y sentent bien.

Une présentation à la population est prévue dans le courant de l'hiver et nous n'allons pas déposer ce projet à l'OFT, pour qu'au final le projet soit découvert lors de la mise à l'enquête.

M. Pascal Gréverath

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

Je reviens sur la remise, car cette dernière n'a pas un toit plat, mais à pans.

Quelle est la taille de cette remise, car elle semble petite, mais sur d'autres plans, elle paraît très haute. Si c'est pour parquer des locomotives, pourquoi est-elle si haute ?



Conseil Communal

PROCÈS-VERBAL N° 46

Feuille 1270

Séance du mardi 14 décembre 2021, 18h00

Mon souci c'est que le bâtiment se situe à côté des logements des immeubles de Praz Simon, où il y a des gens qui vivent, en la déplaçant à proximité de ces logements, y aura-t-il des nuisances sonores ou visuelles ?

M. Monnier

Elle peut paraître haute, mais nous pouvons voire qu'elle est très encaissée dans le terrain. Nous avons l'entrée qui se fait au niveau des voies, elle sera encaissée de 1,5m à 2m dans le terrain et au final, il n'y a pas la totalité de la remise qui sera à la vue des habitants de Praz Simon.

Concernant sa hauteur, si elle est si haute, c'est simplement parce que nous avons la caténaire, la ligne de contact qui rentre dans la remise et il y a des normes de sécurité qui font que nous ne pouvons pas faire des toits bas.

M. Philippe Volet

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

J'ai l'impression qu'il y a beaucoup de béton pour un projet que nous disons dans l'air du temps. Peut-être Monsieur l'architecte, que vous n'avez pas de bons renseignements au niveau des portés pour les marquises, il y a énormément de marquises en bois qui se font. Il y a de bons exemples récents si vous prenez la gare de Rolle et celle de Montbovon. Cela se fait et c'est possible en toit végétalisé au cas où. Peut-être que vous gagnerez un peu de temps au niveau de la mise en œuvre et au niveau de l'installation de chantier.

Ceci mis à part, je crois que d'autres rejoindront ma remarque, ce qui m'a étonné dans ce projet, ce ne sont pas les toits plats, c'est plutôt cette salle d'attente qui est assez exiguë, très haute et dans laquelle vous êtes assis face à un mur plein. A l'inverse quand vous arrivez sur la gare, que voyons-nous, ce grand mur en béton. Je me pose la question concernant le vis-à-vis pour l'immeuble actuellement en construction, avoir comme visuel une façade pleine, je pense qu'il faudrait faire quelque chose pour trouver une meilleure solution. Pour le reste, architecturalement, cela ne me gêne pas, mais j'ai une dernière question, est-ce que l'étude d'un second passage sous-voies, à l'opposé de la gare, a été étudié ou envisagé ?

Parce qu'il est clair que cela nécessite de traverser l'entier des voies sur la longueur pour passer d'une voie à l'autre, est-ce que cela donnerait plus de flexibilité ? Nous aurions aussi la proximité avec l'autre parking, cette option a-t-elle été étudiée ?

M. Monnier

Pour le passage sous-voies, cela avait été étudié au tout début du projet, d'avoir soit une passerelle, soit un passage sous-voies vers la tête du quai central. Malheureusement les études de flux ont démontré que ce n'était pas nécessaire, comme nous devons justifier tous les investissements, cela aurait été considéré comme du luxe vu la fréquentation actuelle et à venir (selon les projections), d'avoir deux passages sous-voies.

M. Rivier (architecte)

Nous n'allons pas faire un débat sur le béton et le bois, je pense que ce sont des matériaux qui s'assemblent bien. Nous avons mis beaucoup de bois en façade, car nous pensons que c'est intéressant d'avoir ces éléments en bois et nous avons ces enveloppes en béton qui protègeront le bois, nous pensons que l'adéquation de ces deux matières assemblées de cette façon est intéressante. Bien sûr il est toujours



PROCÈS-VERBAL N° 46

Feuille 1271

Conseil Communal

Séance du mardi 14 décembre 2021, 18h00

possible d'imaginer d'autres projets et de faire les choses autrement. Je suis d'accord avec vous, le bois peut avoir de très grandes portées.

Il s'agit d'une mise à l'enquête ferroviaire, c'est différent d'un bâtiment standard qui serait mis à l'enquête, car nous sommes à un niveau fédéral et que nous devons faire fonctionner l'ensemble du projet gare avec les dimensions, la largeur des quais, l'accessibilité, la sécurité des voyageurs, il s'agit quand même d'éléments fondamentaux à ce stade. Tout n'est pas arrêté, c'est pour cela que nous vous présentons ce projet et que nous sommes là. Quand j'entends dire qu'il n'y a pas de végétation, je ne pense pas qu'il n'y en a pas, il y a beaucoup d'efforts pour mettre de la végétation dans ce projet de la gare, sur la parcelle ferroviaire. Si vous regardez sur le plan, il y a quand même beaucoup d'aménagements paysagers.

L'idée est quand même d'apporter de la verdure vers les voies, mais il faut laisser passer les trains et il faut des quais en béton ou avec un revêtement à définir, pour que les voyageurs puissent accéder au train. Il s'agit en premier lieu de la construction d'une gare.

M. Albert-Edouard Fahrni

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

Effectivement nous sommes dans une gare et les trains qui montent dans cette gare sont pauvres en toilette, en ce qui concerne les WC, je n'ai pas bien compris, est-ce qu'il y aura un WC, deux WC, y aura-t-il des pissoirs ?

M. Monnier/Rivier

Il y aura des WC hommes et femmes standards.

M. Sylvain Guillaume-Gentil

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

Vous l'aurez compris, cela me tient à cœur, pour résumer ce que certains ont dit tout à l'heure, je formule le vœu que les futures autorités de l'année prochaine reprennent cela sérieusement en main. Je ne connais pas le détail, mais j'ai bien compris qu'il y avait une procédure fédérale et qu'il y aura aussi besoin d'une procédure sur le domaine public si nous faisons un projet. Je ne sais pas quel est le timing, la coordination nécessaire entre les deux, mais à mon avis il faut un concept global. Je suis désolé, il y a un concept architectural, mais je n'en vois pas au niveau urbanistique je ne vois pas le concept. Pour moi il y a un projet à mettre en place et je pense qu'il faut le faire assez rapidement pour ne pas manquer des éléments et qu'il y ait une déception de la part de la population, car cela serait vraiment dommage. Je formule le vœu que des réflexions se fassent rapidement en début d'année, car je pense que le temps est compté.

M. Monnier

Vous avez raison, c'est l'amorce de ce plan qui se trouve sous vos yeux, tout ne peut pas être réglé par un seul acteur (le MOB) qui ferait tout pour Blonay. Il faut forcément, à un moment donné, que les différents acteurs (le MOB, le Conseil, etc...) qui gravitent autour de ce genre de projet trouvent un accord, pour qu'à la fin ce soit une réussite pour la commune.

Ce plan montre déjà une amorce du projet, mais ce n'est pas fini et c'est à vous plus tard d'avoir un suivi, nous parlons de la nature, il y a beaucoup d'éléments verts, cette continuité verte dans le village comment sera-t-elle, comment arriverons-nous sur la



Conseil Communal Séance du mardi 14 déc

Feuille

PROCÈS-VERBAL N° 46

Séance du mardi 14 décembre 2021, 18h00

place de la gare, quels matériaux seront utilisés, il s'agit d'éléments essentiels, qui ne sont pas figés aujourd'hui.

Applaudissements de l'assemblée.

Madame la Présidente remercie les présentateurs et leur souhaite une bonne soirée.

6. Attribution des jetons de présence de la séance de décembre

Mme la Présidente ouvre la discussion.

M. Pierre Barbey

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

Ce soir je vous propose une action un peu différente de ce que nous avons l'habitude de proposer, ma proposition s'appelle « une oreille pour Marcel ».

Cela concerne une famille du village, dont la femme a grandi à Blonay. Marcel est un petit garçon qui a besoin d'une opération qui lui permettrait de partir dans la vie sans un handicap en lui offrant ce que la nature ne lui a pas donné.

Il lui manque une oreille et il s'agit d'un cas sur 15'000 naissances.

Marcel est né le 27 décembre 2018, il est sourd de l'oreille droite, il n'a pas de canal auditif, ni de tympan. Il y a un moyen pour que Marcel retrouve une audition naturelle à partir de l'âge de 3 ans, la solution à ce handicap existe aux Etats-Unis, avec deux chirurgiens spécialistes et pionniers dans ce type d'opération.

En Suisse, personne ne pratique cette opération car c'est très rare, ni l'Al, ni aucune autre assurance ne participent au financement de cette dernière.

C'est pour cette raison que la famille a mis en place un don participatif pour permettre à Marcel de partir du bon pied dans la vie.

Comme c'est possible, je trouvais intéressant de pouvoir faire ce geste pour lui et j'entends déjà les commentaires qui diront que c'est dommage et que cela ne profite qu'à une personne, mais je trouve justement que comme il s'agit d'une personne du village, je pense que quand nous croiserons Marcel avec sa nouvelle oreille, ce sera quelque chose de sympa de pouvoir se dire que nous avons participé.

De plus, quand nous parlons local, je crois qu'avec cette action, plus local que cela nous ne pouvons pas trouver, je vous remercie d'avance de votre soutien à Marcel.

M. Patrick Favre

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

Pour ma part, ma proposition ne concerne pas qu'une personne, je propose que nous attribuions nos jetons de présences en faveur de l'Aide suisse à la montagne. Cette association est basée à Adliswil dans le canton de Zürich et s'engage depuis 1943 en faveur de la population suisse des montagnes. Elle soutient des projets générant de la valeur ajoutée et des emplois dans les régions de montagne. Pour exemple, dans notre canton, le soutien à la formation, d'un jeune paysan qui a repris le domaine familial à Château d'Oex ou encore la rénovation d'une ancienne scierie qui tire profit du bois des forêts du Chablais vaudois en le traitant directement sur place.

L'Aide suisse à la montagne lutte ainsi contre le dépeuplement et assure la vitalité actuelle et future de ces régions et c'est une organisation financée uniquement par des dons.



PROCÈS-VERBAL N° 46

Feuille 1273

Séance du mardi 14 décembre 2021, 18h00

Mme la Présidente

Y a-t-il d'autres propositions ? Cela ne semble pas être le cas, j'ouvre la discussion.

M. Frédéric Meuwly

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

J'ai une question pour comprendre la proportion des enjeux, combien représente en termes de budget, les jetons de présence dont nous sommes en train de parler et qu'est-ce que cela représente par rapport au budget global de la fondation pour l'Aide suisse à la montagne et le projet pour l'oreille de Marcel ?

Mme la Présidente

Il s'agit d'un montant de 30.- par conseillère et conseiller présents ce soir, comme nous sommes 51, cela représente un montant de CHF 1530.-, cela répond à la première partie de votre question et pour le reste, je laisse M. Barbey et M. Favre vous répondre.

M. Pierre Barbey

L'opération se monte à CHF 90'000.-, ils ont déjà récolté environ CHF 40'000.-

M. Patrick Favre

Pour l'Aide suisse à la montagne je ne peux pas donner de chiffre.

Mme la Présidente

J'imagine qu'ils réalisent tout simplement des projets à la hauteur des montants qu'ils reçoivent. Y a-t-il d'autres demandes de paroles, d'autres questions ? cela ne semble pas être le cas, nous allons passer au vote.

Une oreille pour Marcel: 36 votes

Association pour l'Aide suisse à la montagne : 14 votes

Les jetons de présences sont attribués à « une oreille pour Marcel ».

Applaudissements de l'assemblées.

7. Interpellation de M. Matthieu Sesseli, Parti socialiste, intitulée « La rétrocession d'une part de la participation communale au Fonds Culturel Riviera » (lue par Mme Marjolaine Truffer)

Mme Marjolaine Truffer

Madame la Présidente, Messieurs les Municipaux, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux.

Lors de la pénultième séance du conseil communal de Blonay, Monsieur Degex a fait une communication municipale faisant état de la rétrocession exceptionnelle aux communes du Fonds Culturel Riviera (FCR). Le Conseil administratif dudit Fonds a décidé que l'excédent de subvention de 440'000 CHF serait soustrait de la Fondation de la saison culturelle de Montreux et restitué aux communes par une opération distincte et exceptionnelle.

La somme reversée à Blonay est de CHF 33'668,90.



Conseil Communal

Feuille 1274

PROCÈS-VERBAL N° 46

Séance du mardi 14 décembre 2021, 18h00

Le FCR ayant une base de participation communale par habitant.e.s, nous pouvons estimer - bien qu'à notre connaissance aucune communication n'ait été faite à St-Légier - que la somme rétrocédée à St-Légier soit plus ou moins du même montant. Cette somme est une opportunité unique pour notre future Commune pour se doter d'un Fonds Culturel Communal. Elle disposerait ainsi d'une somme de départ pour offrir un véritable service culturel à la population, et dynamiser nos villages par des événements culturels. Les occasions ne manquent et ne manqueront pas de faire rayonner notre commune par sa culture et la richesse de ses créateurs et créatrices régionales.

Nous remercions les Municipalités de répondre à ces questions :

- Est-il envisageable que les sommes rétrocédées par le Fonds Culturel Riviera soient réservées exclusivement à une utilisation dans le domaine culturel ?
- Quelles sont les mesures à mettre en place par la Municipalité de la commune fusionnée pour qu'elle se dote d'un règlement culturel communal, d'un Fonds culturel lié, en y incluant les sommes restituées par le Fonds Culturel Riviera?

Mme la Présidente

L'interpellation est soutenue par 6 membres du Conseil communal, la Municipalité souhaite-elle répondre immédiatement ou à la prochaine séance ?

La réponse de la Municipalité sera donnée lors de la prochaine séance du Conseil.

8. Interpellation de M. Christian Chabloz, Parti socialiste, intitulée « Transparence sur les dossiers et frais de justice de la commune. »

M. Christian Chabloz

Messieurs les Municipaux,

Lors de la séance du 28 septembre, un courrier de M. Bärtschi nous a été lu.

Afin de pouvoir avoir des réponses, la Municipalité pourrait-elle répondre à ces questions:

- 1) Qu'en est-il de ce dossier du Hameau de Péage et du recours fait auprès de la cour de droit administratif et public du tribunal cantonal vaudois ?
- 2) Pourrait-on connaître le montant des frais d'avocat et de justice annuels engagés par la Municipalité pour les trois dernières années ?

Merci d'avance pour vos réponses.

Mme la Présidente

L'interpellation est soutenue par 6 membres du Conseil communal, la Municipalité souhaite-elle répondre immédiatement ou à la prochaine séance ?

M. Dominique Martin, Syndic

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

Je peux répondre pour une partie des questions, l'instruction suit son cours, de mémoire les écritures doivent être retournées pour mi-janvier, puisqu'il y a eu des demandes de prolongations de part et d'autre. Par contre, pour les frais totaux il faudra faire ressortir ces montants par l'administration au début de l'année prochaine.



Conseil Communal

Feuille 1275

PROCÈS-VERBAL N° 46

Séance du mardi 14 décembre 2021, 18h00

Propos de fin d'année législative : 9.

9.1. du Syndic

Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères et Messieurs et Conseillers, Nous voilà arrivés au terme de la législature 2016-2021, prolongée de 6 mois en raison de la mise en place de la fusion de nos deux communes. Cette période aura été particulière à plus d'un titre. C'était la première à fonctionner avec les partis politiques. Elle aura aussi été la première à siéger de manière durable, pour cause de pandémie, hors de sa salle historique de l'Aula du GUPB.

Nous aurons également vécu la lente déviance d'une présidence politiquement engagée, voir partisane sur la fin.

Durant cette législature, la fusion aura été scellée et par conséquent la dernière législature de notre commune de Blonay. Autre singularité, cette législature aura permis l'aboutissement de projets en gestation depuis une trentaine d'années, je pense évidemment à la construction de l'Espace Régional des Pléiades et dernièrement à l'aboutissement du Plan d'affectation du Château, devant votre Conseil.

Lors de mon intronisation en 2016, je vous faisais part de mes craintes quant au fait que la recherche de projets bénéfiques et aux services de notre population soit entravée par des luttes partisanes ou la quête d'une tribune politique. Eh bien, chères Conseillères et chers Conseillers, nous avons été gâtés, comblés, devrais-je dire tout au long de ces 5 années et demi.

Il est nécessaire d'avoir des critiques pour bousculer un projet comme nous venons de le voir tout à l'heure, le faire évoluer, de l'amender, voire de le remettre en question. En effet, ceci ne peut qu'être bénéfique pour un exécutif, comme pour un législatif dans l'élaboration des préavis.

Au lieu de cela, une place beaucoup trop importante a été accordée à de longs monologues, avec des critiques ciblées et présentes lors de la grande majorité de nos séances délibératives, ne servant au final, que trop rarement la cause défendue et sans apporter forcément de contre-propositions.

La Municipalité, sur la base de son programme de législature, a déterminé ses priorités et construit ses projets avec l'aide de nombreux mandataires qui nous ont fait bénéficier de leurs compétences respectives.

Votre Conseil nous a bien suivi, puisque sur 111 préavis présentés, 104 ont été acceptés, la plupart très largement, 1 seul a été refusé, 4 retirés et 2 renvoyés.

Je ne souhaite bien évidemment pas vous en lire la liste complète, par contre, de manière non-exhaustive, je citerais les projets, notamment pour les sportifs et les familles, tel que le skatepark et le remplacement du téléski de la Châ.

D'un point de vue sociétal, je mentionnerai l'augmentation du nombre de places d'accueil pour la petite enfance, ainsi que la construction de 18 appartements protégés et de 21 avec une possibilité de soutien financier.

Au niveau du patrimoine, la reconstruction du Chalet de la Neuve et la construction de l'ERP cités précédemment.

Pour le développement durable, je soulignerais l'excellente progression de notre notation auprès de Cité de l'Energie, les travaux de rénovation du collège de Cojonnex et finalement la création d'une réserve naturelle au Folly-Molard.

Je finirais avec les itinéraires favorisant la mobilité douce, tel que le chemin de Chenalettaz, celui de la passerelle de la route de Brent et celui du chemin du Péage.



Conseil Communal

PROCÈS-VERBAL N° 46

Feuille 1276

Séance du mardi 14 décembre 2021, 18h00

Je souhaite remercier sincèrement votre Conseil pour toute la confiance et le soutien que vous nous avez accordé en acceptant ce grand nombre de préavis.

Également un grand merci, aux bureaux spécialisés, qui ont su nous démontrer la justesse des options locales et techniques choisies, dans des domaines toujours plus complexes.

Les séances avec la commission de gestion ont permis un travail plus approfondi sur des thèmes ponctuels de l'activité communale. De nombreuses remarques et propositions sont ressorties et ont été mises en œuvre pour certaines. Je remercie les différents membres de la CoGest pour ces échanges constructifs.

Les membres de la commission des finances nous ont toujours rappelé l'importance de notre endettement, de notre très faible marge de manœuvre communale, tout en se montrant réceptifs à nos besoins d'investissements en tout genre.

Je profite également de remercier l'ensemble des membres de la CoFin.

Du montage des réalisations jusqu'à la dernière facture à payer, une kyrielle de tâches, de délais, de budgets, de doléances municipales sont à maîtriser et à assumer par notre personnel communal. Je ne peux que féliciter l'ensemble des employés, les remercier sincèrement pour leur conscience professionnelle et l'ardeur à accomplir leurs tâches. De manière encore plus marquée ces 15 derniers mois, avec les travaux préparatoires à la fusion, dont un nouveau système informatique. Notre travail en Municipalité, durant cette législature, a été facilité par l'envie de chacun d'œuvrer en équipe, avec l'objectif du bien commun comme valeur cardinale. Cela n'a bien évidemment pas mis de côté nos avis parfois divergents, ni les échanges animés qui ont jalonnés nos travaux, ce bon esprit d'équipe a facilité la conception et la réalisation de nos intentions. A chacun de mes collègues, j'exprime toute ma gratitude et mon respect pour la quantité et la qualité de travail accompli tout au long de nos 230 séances de Municipalité et nos nombreuses autres réunions ou rencontres.

Sur un plan personnel, même si je reste déçu de ma non-réélection, j'ai eu énormément de plaisir dans l'accomplissement de mon mandat de Syndic et je garde un excellent souvenir des nombreuses rencontres et négociations abouties, des projets réalisés et de l'avancement de plusieurs dossiers, le tout pour le bien et au service de la communauté.

Aux nouvelles autorités exécutives et législatives, je souhaite beaucoup d'énergie pour la véritable mise en œuvre de la fusion car, au contraire de ce que nous avons pu entendre, c'est bien maintenant qu'elle commence vraiment. Autant dans sa dimension humaine, qu'organisationnelle. Écrire un préavis, après en avoir refusé un nombre incalculable sera, j'imagine, une tâche des plus cornélienne pour certains. Je vous remercie de la confiance accordée tout au long de mon mandat et je vous souhaite à toutes et à tous, ainsi qu'à vos proches d'agréables Fêtes de fin d'Année. Merci pour votre attention.

Applaudissements de l'assemblée.

9.2. de la Présidente

Mesdames et Messieurs.

Je ne vais pas être longue, de manière générale, je voulais vous remercier chères et chers collègues, ce mot qui avait suscité tant de débats. Je considère que nous sommes collègues et c'était un privilège de l'être et de vous rencontrer.

DEGISLA LÉGISLA

LÉGISLATURE 2016- 2021

Feuille 1277

PROCÈS-VERBAL N° 46

Conseil Communal

Séance du mardi 14 décembre 2021, 18h00

Je pense que nous avons toutes et tous vécu des choses fortes.

Je souhaite remercier, pas forcément dans un ordre chronologique, ne voyez pas de symbole dans l'ordre que je vais utiliser :

La personne avec laquelle j'ai le plus collaboré pendant tout ce temps, c'est Mme Morier, notre secrétaire, que je remercie vraiment du fond du cœur pour son aide, son appui, sa vigilance et son travail remarquable.

Applaudissements de l'assemblée.

Evidemment les membres du Bureau qui m'ont vraiment accompagnée, avec qui j'ai pu travailler et que j'ai pu consulter.

Applaudissements de l'assemblée.

Les huissières qui sont toujours présentes pour assurer le bon déroulement des évènements.

Applaudissements de l'assemblée.

Pour la commune, M. Guex, Mme Hoxha, Mme Monachon, M. Perruchoud, ce sont les personnes avec qui nous travaillons le plus étroitement au niveau du Conseil communal et je crois que nous pouvons aussi les remercier très sincèrement.

Applaudissements de l'assemblée.

Evidemment merci à M. Schott et parfois à son suppléant d'être là, grâce à eux nous nous sentons en sécurité et c'est toujours agréable.

Applaudissements de l'assemblée.

Merci aux Municipaux pour ces travaux, ces échanges, ces combats, je crois que nous pouvons vraiment les remercier.

Applaudissements de l'assemblée.

Merci à M. Bürgy qui sera le prochain Président du Conseil communal de la ville de Blonay-Saint-Légier, avec qui j'ai pu collaborer et je suis sûre que le Conseil sera en de très bonnes mains s'il est élu.

Ce soir j'ai un mot particulier à adresser à M. Charles Blanchod qui est la personne qui a siégé au sein du Conseil communal de manière continue le plus longtemps, puisque cela fait 32 ans qu'il en est membre et qu'il arrête ce soir.

Je suis très émue et j'aimerai te remercier pour tout ce que tu as fait, pour ta présence sans faille à chaque fois que nous avons eu besoin de toi, que ce soit pour la révision de notre règlement ou pour les dépouillements. Pour ton engagement pour la commune et pour le bien commun, merci à toi Charles.

Applaudissements de l'assemblée.

Merci également à M. Jean-Pierre Settimi et à M. Claude Bovey qui ont siégé de manière continue durant 28 ans, c'est un peu moins que M. Blanchod, mais c'est une belle durée et je crois que nous pouvons le relever.

A vous trois, vous êtes la mémoire du Conseil et je crois que personne ne pourra vous enlever cela, ce n'est pas seulement l'archiviste qui travaille sur la mémoire et la conserve, vous êtes la mémoire vivante de ce Conseil et c'est merveilleux.

Applaudissements de l'assemblée.

Je vous offre ces cadeaux en souvenir du Conseil, elles vont pousser durant trois semaines et vous pourrez les admirer pendant un moment, cela correspond à la durée qui espace les séances du Conseil communal, les séances de groupe et autres, vous aurez un petit clin d'œil si vous vous ennuyez du Conseil communal. Vous pouvez également récupérer votre stylo auprès de Mme la Secrétaire.



Conseil Communal

Feuille 1278

PROCÈS-VERBAL N° 46

Séance du mardi 14 décembre 2021, 18h00

Mme la Présidente mentionne les noms des conseillères et conseillers qui sont membres du Conseil depuis plus d'une législature et qui arrêtent, un stylo est offert à chacun.

Mme la Présidente passe à l'appel des conseillères et conseillers qui ont fait une législature complète afin de remettre un présent également.

Mme la Présidente

Comme la commune de Blonay, c'est bientôt fini, une nouvelle page va se tourner et nous allons remercier également les conseillères et conseillers qui ont fait plus d'une législature et une législature complète, mais qui ont été réélu conseillers.

Les conseillers et conseillères qui n'ont pas fait la législature complète ne recevront malheureusement pas de stylo.

Je vous remercie toutes et tous, je crois en la diversité, en la richesse des avis différents et des conflits qui donnent naissance à de plus belles choses que la pensée unique!

Applaudissements de l'assemblée.

10. Propositions individuelles, observations et vœux

Mme Carole Roulet

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

Comme tout le monde a faim je ne vais pas m'attarder sur mes crêpes, mais la réponse serait préférable avant les vacances, puisque c'est justement pendant les vacances scolaires qu'il va faire ses crêpes sur la place des Motalles.

J'avais, avec Mme Annalena Hellmüller, déposé le 28 septembre un postulat sur le matériel de sport en libre-service.

Je suis étonnée de ne pas avoir eu de réponse, j'ai attendu jusqu'à la fin, ne voyant pas la réponse et comme il s'agit d'un postulat du mois de septembre, j'aimerais savoir où cela en est ?

M. Jean-Marc Nicolet

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

Ce sera la dernière question orale de la législature et de l'histoire du Conseil communal de Blonay, en tout cas pour moi de ce côté de la table.

Je souhaite faire une demande, par rapport à la paroisse réformée de St-Légier, qui a tenu son assemblée générale ce dernier dimanche. On m'a rapporté que cette assemblée a été saisie de la question du plan d'affectation du Château et de l'avenir de la maison de paroisse du Grand Pré.

Premièrement, alors que le plan d'affectation du Château, accepté par une majorité de notre Conseil communal le 30 novembre dernier doit encore faire un tour de piste dans les services Cantonaux, la Municipalité peut-elle nous dire comment la Paroisse reformée a été impliquée dans la préparation du projet de plan d'affectation et de quelle manière ?

Deuxièmement, quelles demandes et remarques ont été adressées par la Paroisse au sujet du préavis 21/21 et l'intégration de son bien immobilier dans ledit plan d'affectation ? Je vous remercie de vos réponses.



Conseil Communal

Feuille 1279

PROCÈS-VERBAL N° 46

Séance du mardi 14 décembre 2021, 18h00

M. Bernard Degex, Municipal

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

Comme tous les propriétaires qui avaient une parcelle dans le périmètre du plan d'affectation, je n'ai pas les dates exactes, mais il y a eu une séance avec ces propriétaires, dans un premier temps pour présenter le futur plan d'affectation de manière générale, puis en rentrant dans les détails par rapport aux questions diverses et variées de ces (de mémoire) 4 autres propriétaires, qui ne sont pas la commune, ni la fondation du Château de Blonay. Dans un deuxième temps, le Conseil de Paroisse a exprimé des retenues par rapport à cette vision du plan d'affectation, avec quelques craintes pour l'avenir de leur maison.

Je me suis rendu à un Conseil de paroisse ou pendant près d'une heure et demie, j'ai fait une présentation détaillée en leur expliquant les tenants et les aboutissants du plan. Suite à cette séance avec le Conseil de Paroisse, ce dernier s'est dit totalement rassuré par rapport au plan d'affectation.

J'ai aussi entendu, qu'il y avait eu une sorte de tollé général à l'assemblée de paroisse, maintenant s'il y a des soucis de communication entre le Conseil de paroisse et son assemblée c'est une chose, mais en tout cas, nous avions l'accord du Conseil de paroisse qui est le représentant officiel de la paroisse.

Au-delà, si par hasard des membres de l'assemblée de paroisse ne sont pas d'accord avec ce PA parce qu'ils ont des renseignements divers et variés et qu'ils se sentent appelés, ils pourront comme n'importe quelle citoyenne et citoyen, faire une opposition au moment où le plan d'affectation sera signé par le Conseil d'Etat et paraîtra dans la FAO.

Je ne peux rien dire de plus, mais les contacts ont été pris, avec une attention particulière pour la Paroisse, parce que comme je l'ai dit, ils avaient des questionnements suite à la première séance.

M. Jean-Luc Chabloz, Vice-syndic

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

Concernant la question de Mme Roulet, pour donner une réponse à un postulat nous avons une année et nous avons été occupés par les projets de fusion. Cette demande sera traitée par le service des espaces publics, à ce sujet j'ai prévu de la transmettre à mon successeur, qui si je ne m'abuse doit être M. Nicolet. Soyez rassurée, vous aurez votre réponse l'année prochaine.

M. Michèle Perrelet

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs

J'ai été approchée par des habitants des familles des Chevalleyres, avec une question à laquelle je n'ai pas pu répondre. Sur la route de Châtel Saint-Denis, à la hauteur de l'entrée de la route des Fontanettes il y a un îlot au milieu de la route, mais pourquoi n'y a-t-il pas de passage piétons? Car il y a des enfants et des familles qui y passent.

M. Dominique Martin, Syndic

Madame la Présidente. Mesdames et Messieurs

Nous retrouvons cette problématique à différents endroits de la commune. Nous avons parlé précédemment de la passerelle de la route de Brent, et bien un peu plus haut il y a eu une intervention pour sécuriser cet endroit et nous avons pu faire ce que nous appelons une aide à la traversée, mais nous n'avons pas pu marquer un



Conseil Communal

Feuille 1280

PROCÈS-VERBAL N° 46

Séance du mardi 14 décembre 2021, 18h00

passage piéton. Des demandes sont faites et répétées auprès de l'instance supérieure, à savoir la DGMR au niveau cantonal et nous avons souvent des refus, ce qui fait que nous nous retrouvons avec cette problématique, au bas du chemin de St-Croix, au bas du chemin du Péage vers la passerelle que nous venons de construire et il y en a sûrement d'autres que j'oublie, mais pour plusieurs endroits les démarches sont faites. Nous avons eu un cas, au niveau de l'antiquaire qui se trouve au milieu de la descente de la route de Vevey, après quelques années de négociations, nous avons enfin pu obtenir la réalisation de ce passage, mais pour plein d'autres endroits nous n'avons pas le droit.

Mme Michèle Perrelet

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs

Merci M. le Syndic pour ces réponses. J'ai encore une question vous avez parlé de la fin du chemin du Péage, à la fin de ce dernier, si je ne m'abuse, il y a au moins 6 luminaires qui illuminent clairement ce passage, l'asphalte est peinte en rouge, mais plus haut sur la route des Fontanettes il n'y a rien d'autre que des buissons des deux côtés.

Mme Barbara Kool

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

Vous n'avez pas demandé de rapport de la part des Commissions cette année. Lors de la séance avec la Commission d'intégration, nous avons quand même décidé de faire un rapport, car il s'agit d'une commission qui n'existe pas encore à Saint-Légier et qui je l'espère, perdurera dans la nouvelle commune

Mme Kool demande si son rapport peut être ajouté au PV, Mme la Présidente propose à Mme Kool de lire son rapport puisque ce dernier ne fait qu'une page.

Mme Barbara Kool

Rapport sur la Commission d'intégration Suisses - Etrangers 2020-2021

La Commission d'intégration "Blonay : ensemble !" est composée de M. Bernard Degex, Municipal et Président, Mme Barbara Kool, coordinatrice et répondante en matière d'intégration vis-à-vis du canton, Mme Marie-Claire Jordan de la Communauté catholique, M. Marc-Henri Pasche de l'Église réformée, M. Pierrick Ramasco de la Maison Picson, Mme Alexandra Haller et Mme Marianne Jaquet.

Cette Commission municipale sert de lien entre la Commune et le Bureau cantonal pour l'intégration des étrangers et la prévention du racisme (BCI). Tout en respectant la charte de "Blonay : ensemble !", elle assure la mise en place et le suivi de mesures concrètes pour faciliter l'intégration des nouveaux habitants venus de l'étranger en collaboration avec l'Office de la Population (primo-information).

Entre août 2020 et novembre 2021, la Commission s'est réunie neuf fois.

Suite à la fusion de nos deux communes et après une présentation de la Commission d'intégration en séance intermunicipale, les deux Municipalités ont confié à la Commission la mission d'inciter la population suisse et étrangère avec droit de vote à s'intéresser à la chose publique, à se porter candidat-e-s aux élections communales et surtout à aller voter. Après cette année électorale, tout le monde sait que de "faire campagne" n'est pas une mince affaire.

La neutralité totale pendant cette campagne revêtait d'une importance absolue. Les différents supports de la campagne cantonale "pour ma commune" ont ainsi été



Feuille 1281

PROCÈS-VERBAL N° 46

Séance du mardi 14 décembre 2021, 18h00

utilisés, des clips vidéo explicatifs ont été tournés avec deux anciens conseillers communaux et de nombreux autres articles, publications et clips incitatifs et/ou explicatifs pour le COMM'une-info, la page Facebook "Blonay, ensemble" et la page instagram "blonaysaintlegiervote" ont été créés. La tenue d'une soirée explicative et d'une présentation des candidat-e-s n'ont pas été autorisées.

D'autre part, la coordinatrice a assisté la secrétaire de chancellerie à sept reprises lors de tests à la naturalisation et elle a représenté "Blonay : ensemble !" à la réception des nouveaux habitants à l'Ancien Stand.

Également dans l'offre de la commune en matière d'intégration, les cours de français pour étrangers (FLE) à la maison Picson continuent à avoir beaucoup de succès.

Tout comme les autres manifestations du début d'été, la fête des voisins prévue fin mai sur la place du village a dû être annulée.

Depuis septembre 2020, la Commission d'intégration et les étudiant-e-s des classes FLE organisent chaque premier vendredi matin du mois des activités diverses et gratuites pour tous, dans le but de créer des liens entre nouveaux arrivants et la population locale suisse et étrangère. Une balade dans les vignes avec le vigneron/tâcheron communal, une visite de l'église orthodoxe russe de Vevey, une démonstration de rugby ou la visite de l'alpage de la Neuve et d'autres activités ont ainsi été partagées par parfois plus de 30 personnes. Plusieurs vendredis ont dû être annulés suite à la pandémie et le certificat Covid exigé pour les activités à l'intérieur empêche certains habitués à venir.

La famille de requérants d'asile irakienne que la Commission a soutenue ces dernières années a été relogée par l'EVAM et a quitté Blonay ce printemps. Une famille kurde de St-Légier bénéficie toujours de l'aide de 2 bénévoles pour l'appui scolaire des enfants mis en place par la Commission suite à une demande de l'école. Le BCI précise que les trois principaux domaines d'actions d'une Commission d'intégration sont la communication, le conseil et le développement d'activités visant à favoriser la cohabitation sociale entre la population suisse et étrangère. "Blonay: ensemble!" a mis sur papier quelques recommandations à ce sujet et qui seront transmises aux nouveaux autorités.

Je suis convaincue que la Commission d'intégration de Blonay-Saint-Légier continuera à être une créatrice de liens importante entre les communautés suisses et étrangères qui rendent de par leur diversité la vie si riche et agréable dans notre Commune. Je vous remercie de votre attention.

Je vous remercie de votre attention.

Applaudissements de l'assemblée.

M. Charles Blanchod

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

Je serai bref, mais je voulais quand même prendre la parole une dernière fois. Madame la Présidente, merci pour vos propos, merci chers collègues, Conseillères communales et Conseillers communaux pour vos applaudissements nourris.

32 ans c'est un long bail, mais j'ai eu beaucoup de plaisir dans cette fonction et à m'investir pour ma commune, je me suis aussi investi dans d'autres domaines, mais je ne vais pas raconter ma vie, elle ne vous intéresse pas.

Ce que je souhaite dire, c'est que lors de ces 5 dernières années, c'était la première fois que nous avions des partis et j'ai quand même senti la différence dans ce Conseil par rapport à avant.



PROCÈS-VERBAL N° 46

Feuille 1282

Séance du mardi 14 décembre 2021, 18h00

Conseil Communal

Du bien certainement, beaucoup plus d'engagement, beaucoup plus de conseillers qui s'investissent, à l'époque nous avions des membres dont nous savions qu'ils étaient présents parce qu'un nom était cité en début de séance. Mais il y a aussi eu des moments plus difficiles avec lesquels nous avons eu relativement souvent cet esprit partisan, qui n'était pas une surprise pour moi, parce que j'ai eu la chance et le plaisir de siéger à l'ASR pendant de nombreuses années. J'ai commencé quand l'ASR a été créée, ce qui m'a permis de découvrir ce type d'interactions puisque nous n'avions pas de partis politiques à Blonay, comme pour les autres communes, comme Montreux, la Tour-de-Peilz, Vevey, etc... C'était typique, si un membre de la droite prenait la parole, la gauche devait prendre la parole et vice-versa. C'était également le cas au Conseil communal de Blonay lorsque j'ai été président une année.

Le vœu que j'émets pour tous ceux qui ont été réélu, même s'ils ne sont pas tous présents aujourd'hui, c'est, même si certains conseillers pensent que nous sommes en Suisse, dans le canton de Vaud, de toujours défendre et penser à nos concitoyens. Mesdames les conseillères, Messieurs les conseillers communaux, dans cette nouvelle, commune vous aurez des défis monstrueux à relever, vous aurez beaucoup de travail, mais vous l'avez voulu en vous représentant, moi j'ai décidé de ne pas le faire, je vous invite s'il vous plaît, de toujours avoir à l'esprit que cette nouvelle commune et nos deux villages ne vont pas changer.

Merci beaucoup, je vous souhaite à toutes et tous bonne chance dans votre vie politique et dans votre vie privée.

Applaudissements de l'assemblée.

Mme Annalena Hellmüller.

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

Je me sentais l'obligation ou en tout cas j'avais le sentiment de devoir me justifier ou m'expliquer, je suis très contente que nous puissions aider le petit Marcel avec son oreille, la raison pour laquelle j'ai voté contre cette proposition était plutôt par formalisme, je partais de l'idée qu'une autorité publique doit soutenir des projets qui sont d'un intérêt public. C'est pour cette raison que je n'ai pas soutenu cette proposition, mais je suis très contente que nous puissions aider ce petit garçon, je voulais quand même le dire.

Mme Helga Young-Rarden

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

Quand je suis arrivée j'étais la seule de mon parti, mais il y a eu de plus en plus d'autres personnes.

Je souhaite vous dire un petit mot de mon fils qui est décédé depuis maintenant 5 ans, il disait toujours « ma mère a apporté le socialisme à Blonay »,

Applaudissements de l'assemblée.

Mme Cécile Vouilloz

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

Madame la Présidente, je tiens à vous remercier pour tout votre travail et votre implication dans votre fonction. Je vous remercie également au nom du Bureau, pour votre bonne humeur, la bonne ambiance et la collaboration qui animaient les

Commune de Blonay

Conseil Communal

LÉGISLATURE 2016- 2021

Feuille 1283

PROCÈS-VERBAL N° 46

Séance du mardi 14 décembre 2021, 18h00

séances, pour vous remercier je vous remets ce cadeau offert par la Commune de Blonay.

Applaudissements de l'assemblée.

Mme la Présidente

La parole n'est plus demandée, la discussion est close

Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, je vous remercie de votre attention, je vous souhaite à toutes et à tous un bon retour chez vous et je vous souhaite de belles fêtes de fin d'année, une belle année 2022, le meilleur pour vous, vos proches et vos amis.

La prochaine assemblée du Conseil communal de la ville de Blonay-Saint-Légier aura lieu le 25 janvier 2022 à 20h00, normalement dans cette salle de l'Aula.

Je clos ainsi cette séance du Conseil communal à 20h17.

Au nom du Conseil communal de Blonay

La Présidente La Secrétaire

Laura Ferilli Céline Morier

Annexes : courrier lu en séance et présentation Powerpoint

JACQUES OSTERSETZER

Au Conseil communal de Blonay Par son Bureau et sa Présidente Madame Laura Ferilli Maison de Commune 1807 Blonay

St. Légier. le 8 décembre 2021

"Plan d'Affectation Le Château" - Préavis 21/21

Mesdames, Messieurs,

En tant qu'opposant au Préavis 21/21, j'ai été convié à me présenter le 1er novembre par devant la Commission d'Etude nommée pour ce préavis.

Lors de l'entrevue, il me fut formellement déclaré que "la Commission ne pouvait que m'entendre car aucunement habilitée à modifier le préavis".

Ce qui précède se trouve confirmé en page 4 du "Rapport de la Commission d'Etude" du 17 novembre signé par MM. Marc SCHREIBER et Mathieu SESSELI.

Est-il exact qu'une Commission d'Etude, chargée de se prononcer sur un préavis, ne se trouve pas habilitée à retenir, et à proposer au Conseil, l'une ou l'autre modification sous forme d'amendement ?

Si nous comprenons qu'une Commission d'Etude ne soit pas autorisée à modifier un préavis, la mission qui lui est assignée ne lui permet-elle pas de retenir des remarques et demandes qui lui sont présentées pour établir, soumettre et débattre d'amendements par devant le Conseil ?

Ai-je été correctement renseigné?

La Commission d'Etude ne pouvait-elle que m'entendre?

Et pourquoi ce préavis n'a-t-il pas été traité après la fusion de Blonay avec St. Légier, laquelle sera effective d'en moins de 1 mois ?

Dans l'attente de vos réponses, je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, mes respectueuses salutations.

Jacques Ostersetzer



Conseil communal de Blonay Administration communale Route du Village 45 1807 Blonay

Monsieur Jacques Ostersetzer Route des Deux-Villages 112 1806 St-Légier

Blonay, le 23 décembre 2021

Votre courrier concernant le « Plan d'affectation Le Château » - préavis 21/21, daté du 8 décembre 2021

Monsieur,

Avant tout, je vous présente mes excuses pour le délai d'attente de ma réponse.

La commission d'étude ne vous a pas mal renseigné. En effet, comme le dit l'art. 47 de notre règlement du Conseil communal, la commission d'étude peut proposer au Conseil communal : d'accepter le préavis, ou le renvoyer pour une nouvelle étude, ou le rejeter, ou proposer une modification, rédigée, dans ce dernier cas, sous forme d'amendement.

Les amendements ne peuvent concerner que les conclusions du préavis, jamais le corps du préavis lui-même. Les propositions d'amendements ne peuvent porter que sur le texte des conclusions soumis au Conseil communal par la Municipalité. Une commission ou le Conseil communal ne peut pas ajouter un texte qui porte sur le contenu du préavis, même sous forme d'amendement.

L'art. 35a de la Loi sur les communes dit clairement que ce sont les <u>propositions</u> de décisions ou de règlement portées devant le conseil général ou communal qui peuvent faire l'objet d'amendements. A la suite de l'étude d'un préavis, une commission est totalement libre de proposer ou non un amendement.

Pour ce qui concerne votre dernière question, la Municipalité présente des préavis selon son organisation, le Conseil communal de Blonay est libre de l'accepter ou non.

Je vous remercie pour l'intérêt que vous portez aux affaires de notre commune et vous adresse, Monsieur, mes salutations les plus respectueuses.

Laura Ferilli

Présidente du Conseil communal de Blonay





BLO-GAR

BÂTIMENT VOYAGEUR

NIVEAU TOITURE échelle 1.700

Couvertures marquises et Bâtiment Voyageur: Béton + Végétation extensive

Couverture Remise:

Panneaux solaires couleur "terracotta"



Bâtiment Voyageur Niveau 1: Espaces pour les travailleurs



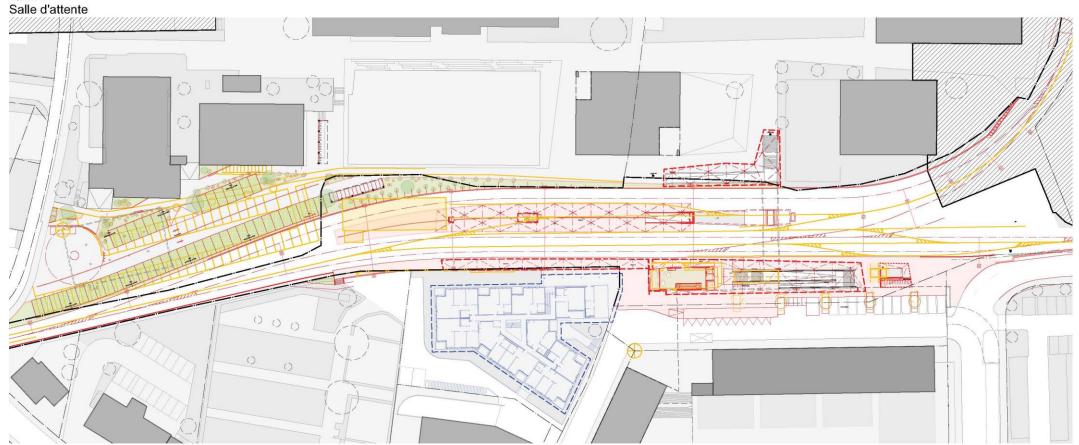
PLAN D'ENSEMBLE

Bâtiment Voyageur Niveau 0: Espaces d'accueil Voyageurs

Remise Niveau 0:

Remise et locaux techniques ferroviaires

Quai 2:



Bâtiment Voyageur Niveau -1: Locaux techniques

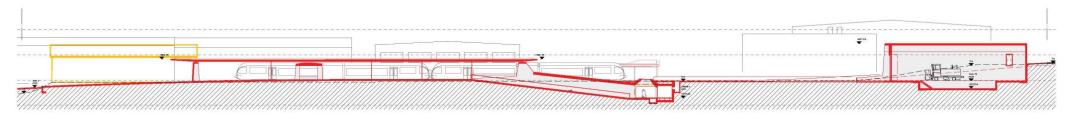
Remise Niveau -1:

Fosse et bassin de rétention

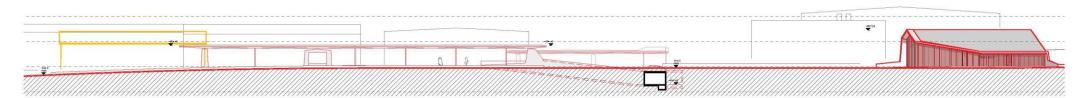
Passage inférieur: Local Technique Annexe



Coupes d'ensemble Annexe 2

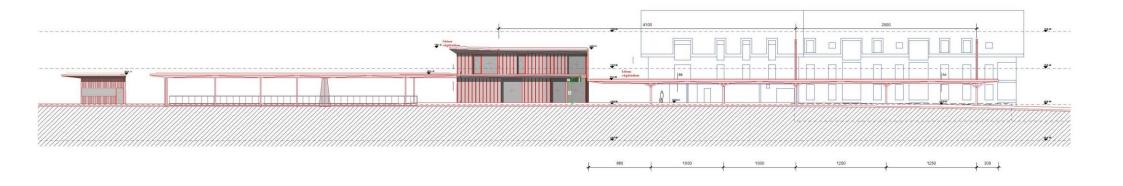


Coupe Quai 2

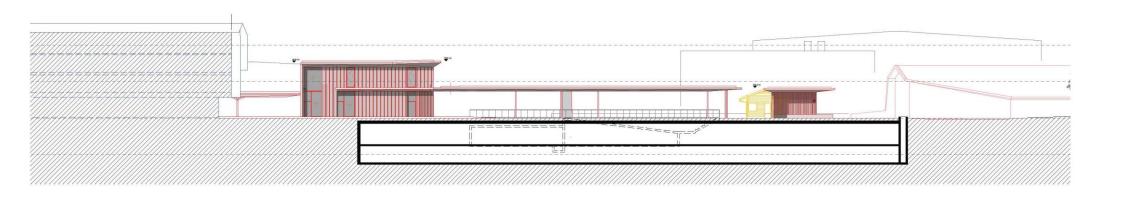


Coupe Voie 2

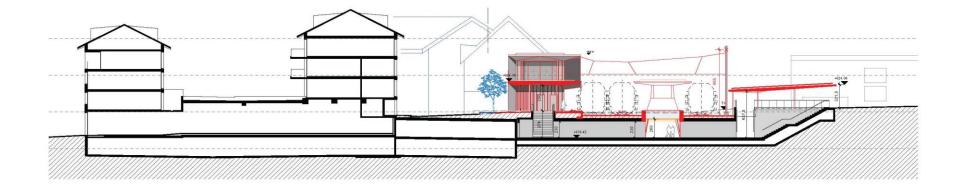
ELEVATION - Coupe en long voie 1 échelle 1.350



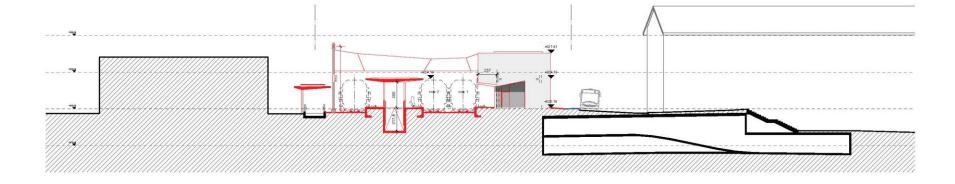
ELEVATION - Coupe en long place de la gare échelle 1.350



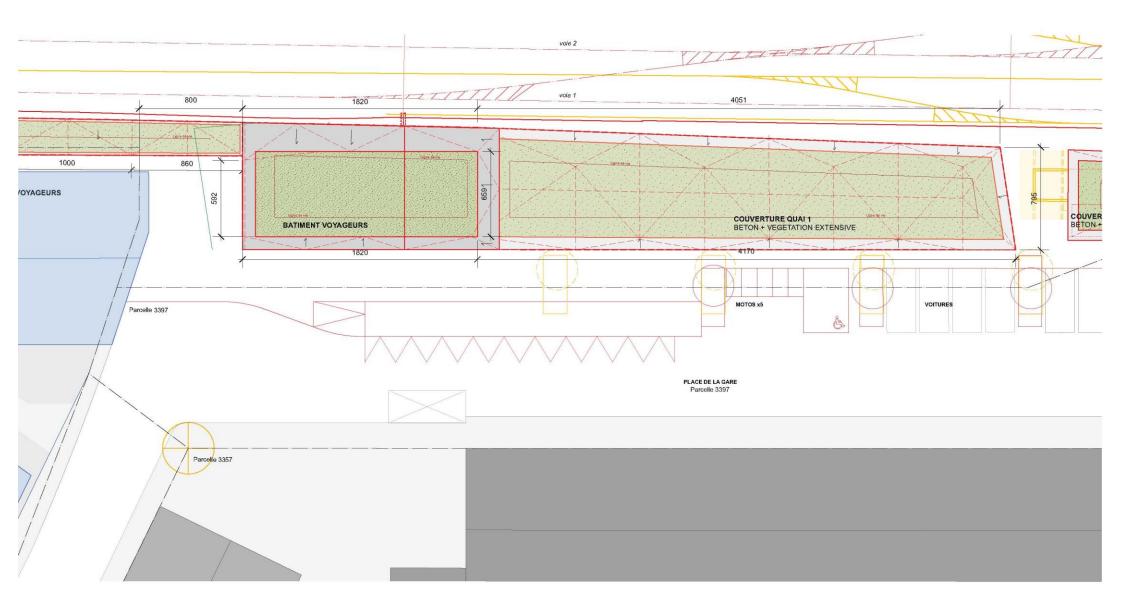
ELEVATION - Passage Inférieur échelle 1.350



ELEVATION - Coupe accès Salle d'Attente échelle 1.350

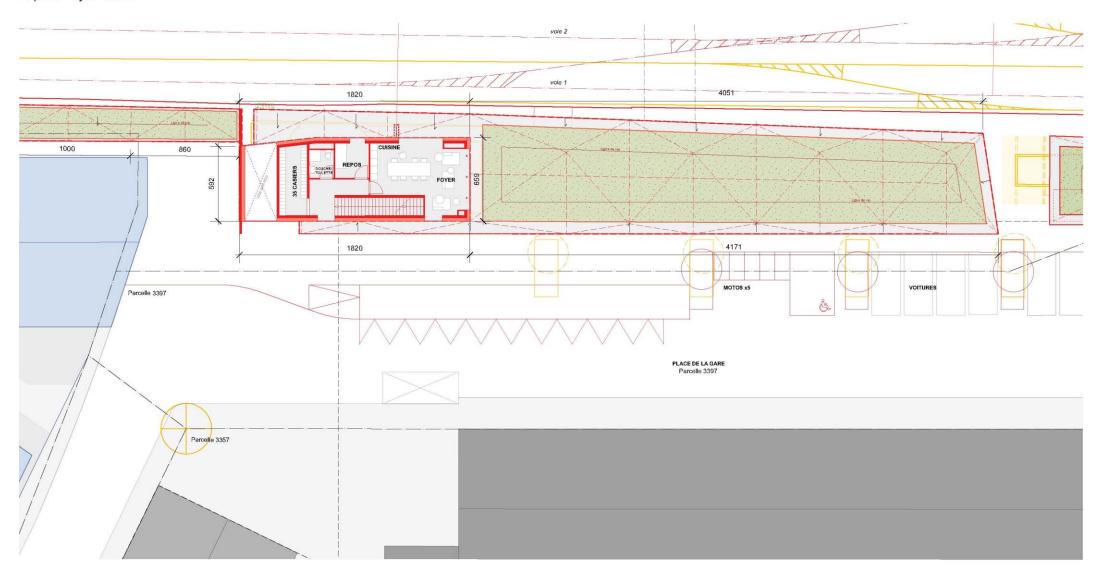


NIVEAU TOITURE échelle 1.200



NIVEAU +1 échelle 1.200

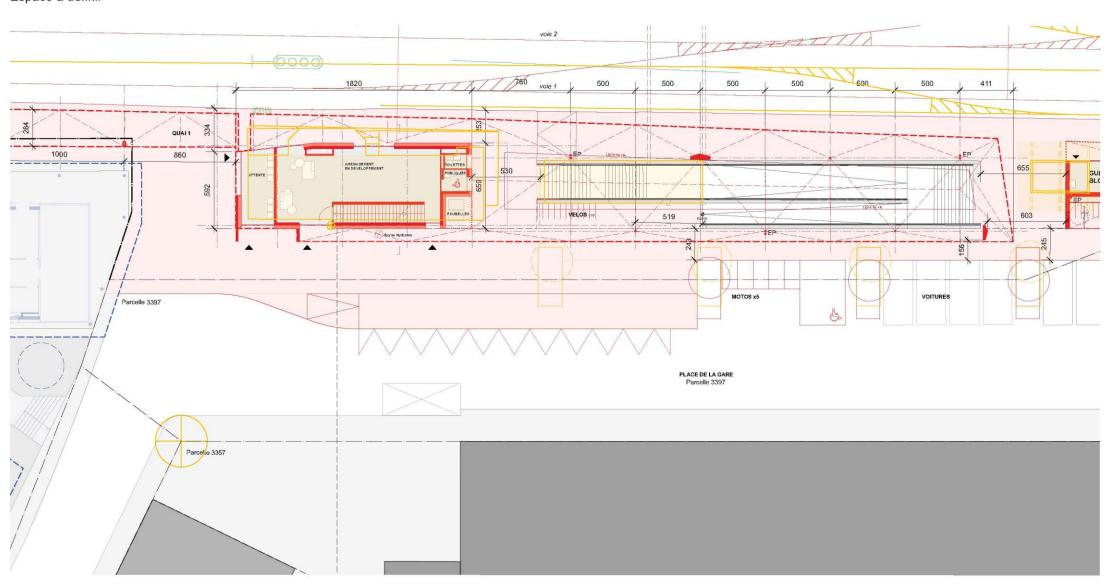
Bâtiment Voyageur Niveau +1: Espace Casiers Douche / Toilette Espace repos Espace Foyer-Cuisine



NIVEAU 0 échelle 1.200

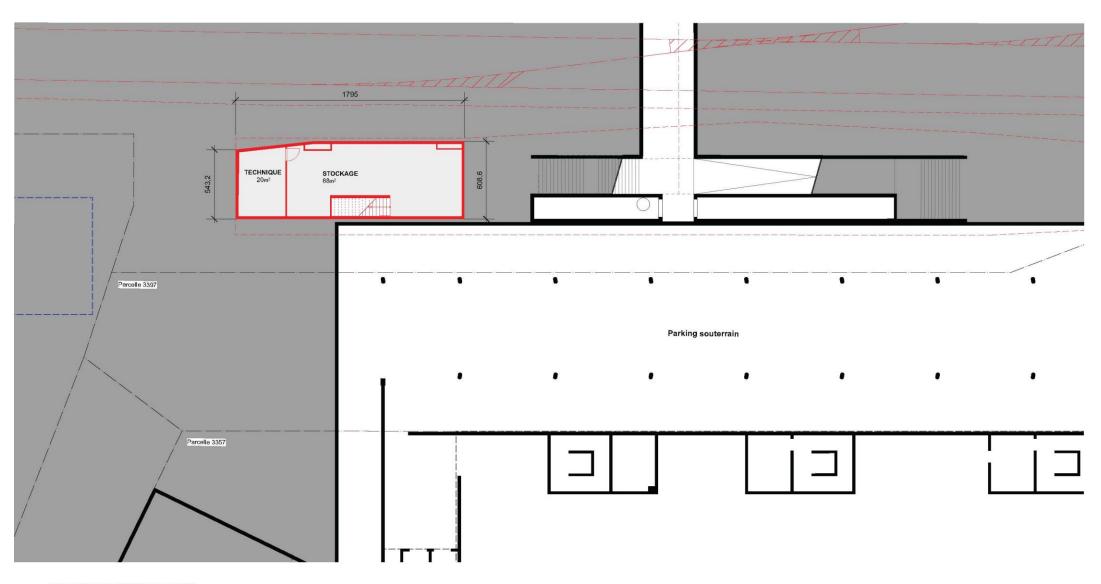
Bâtiment Voyageur Niveau 0:

Espace Attente Toilettes publiques Espace Poubelles Espace à définir



Bâtiment Voyageur Niveau -1:

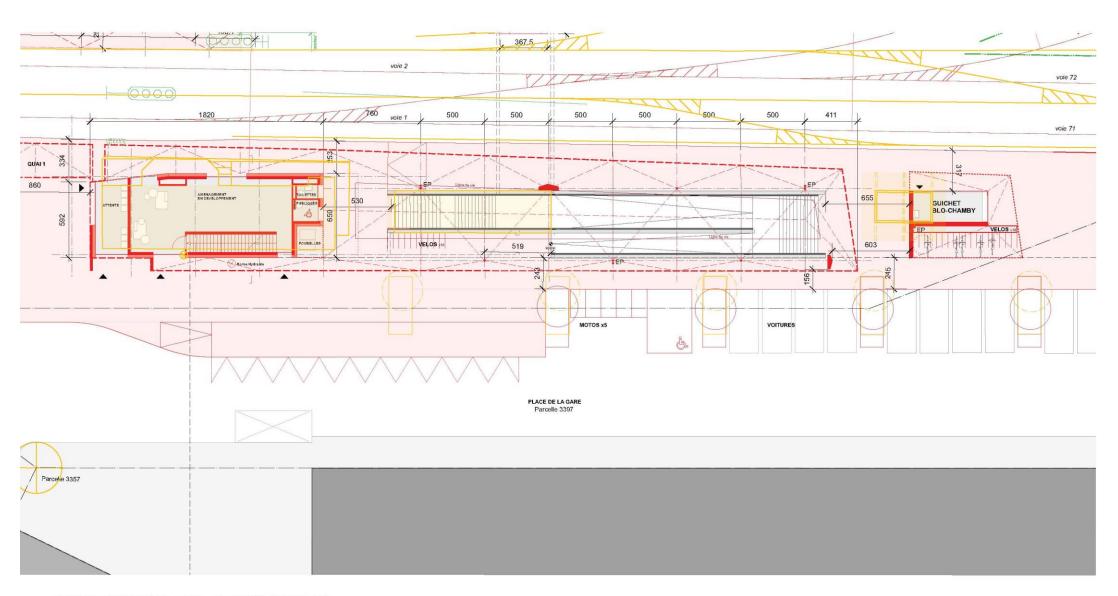
Stockage Local Technique



NIVEAU 0 échelle 1.200

Guichet Blonay-Chamby Niveau 0:

Guichet Lavabo Parking Vélos

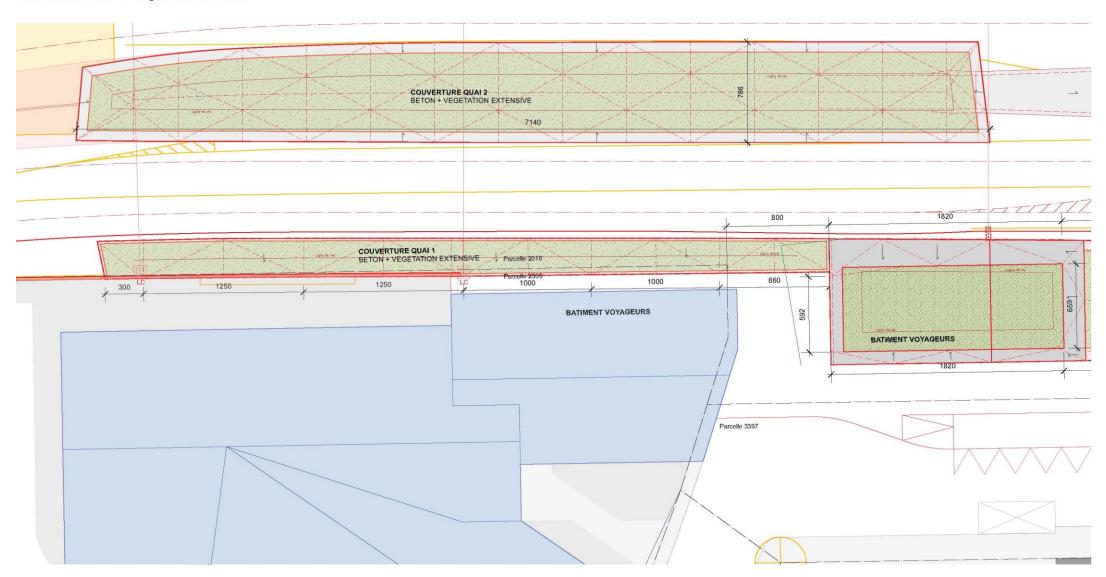


Quai 1 Ouest:

Couverture Béton et Végétation Extensive

Quai 2:

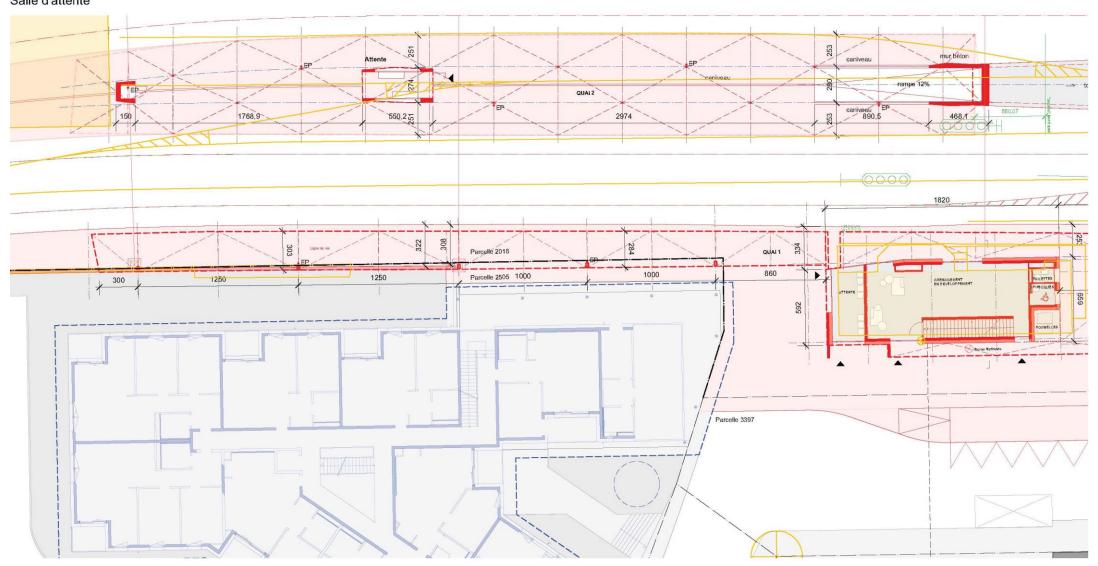
Couverture Béton et Végétation extensive



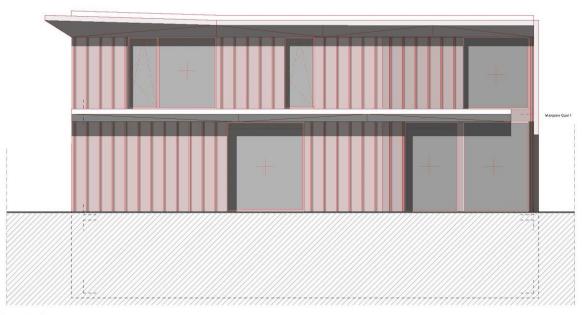
Quai 1 Ouest:

Marquise en limite de parcelle

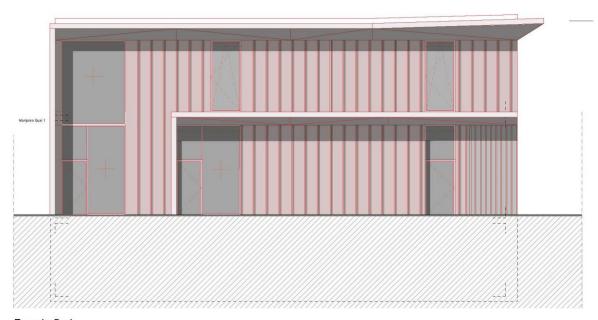
Quai 2:Sortie passage inférieur Salle d'attente



QUAI 1 - couverture

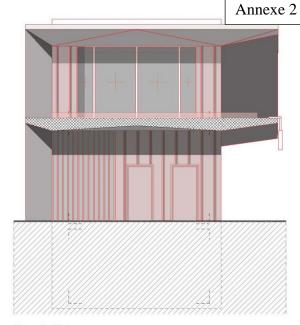


Façade Nord

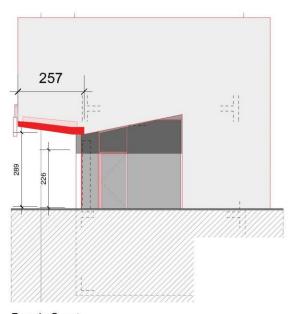


Façade Sud

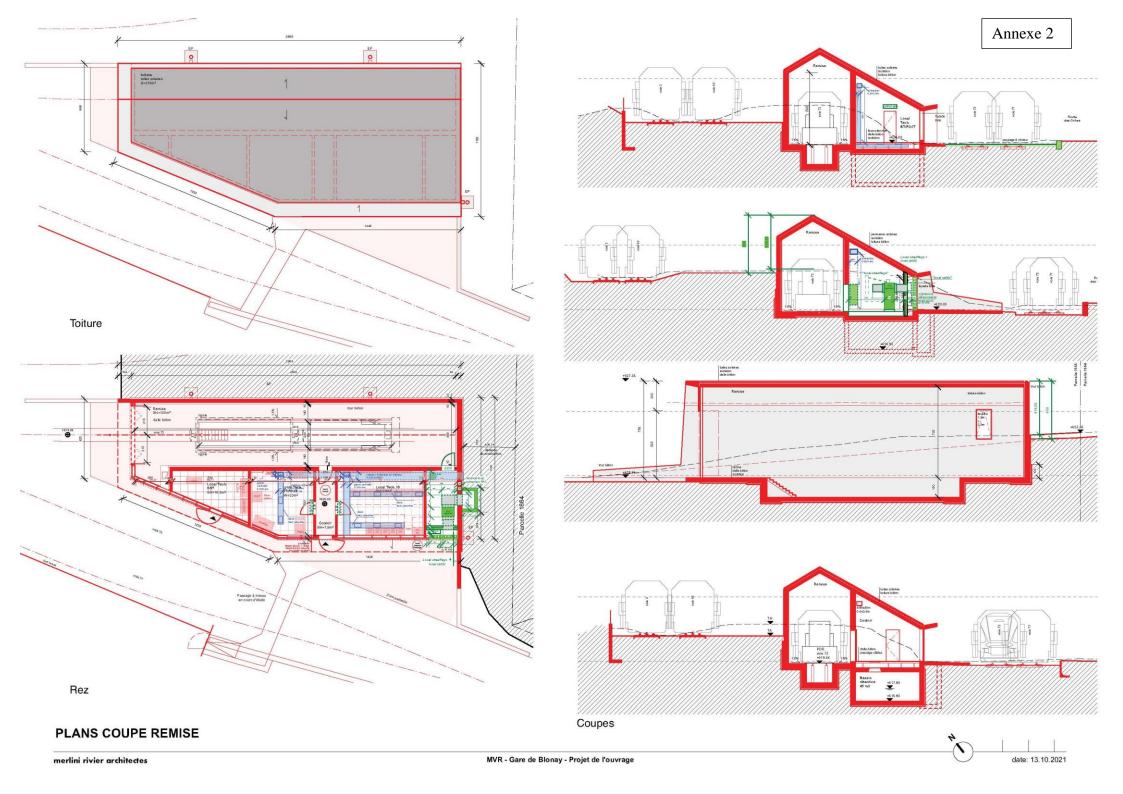
Façades BV

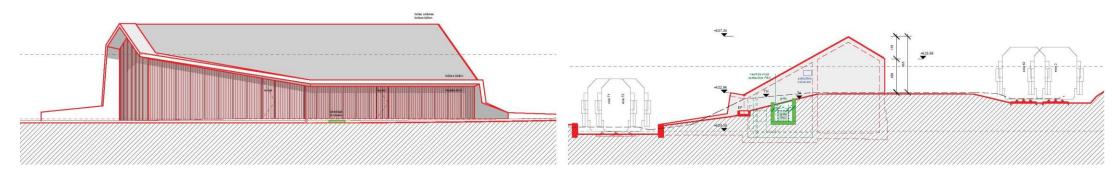


Façade Est

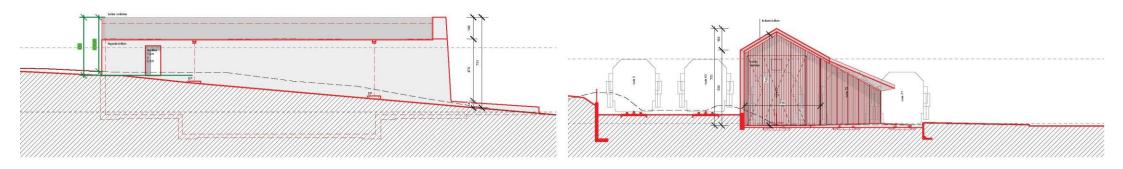


Façade Ouest





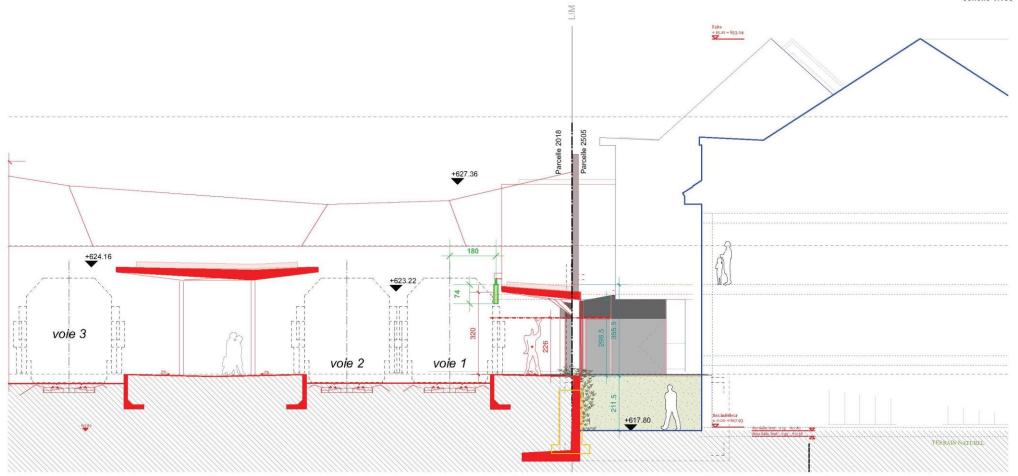
Façade Sud



Façade Nord Façade Ouest

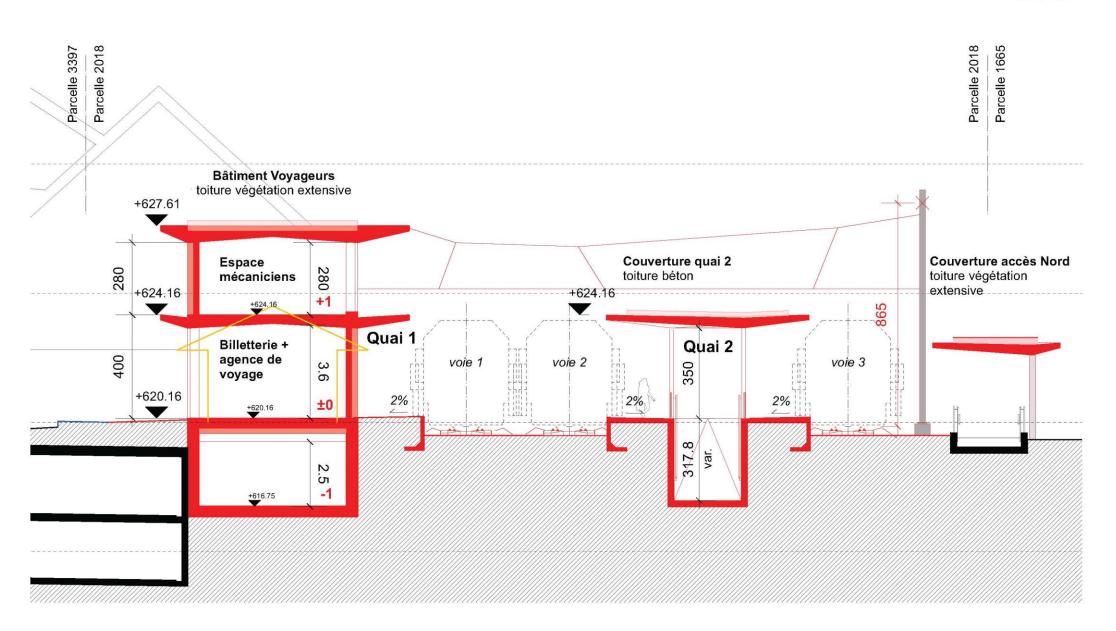
FACADES REMISE

COUPE AA échelle 1.100



date: 14.12.2021

COUPE BB échelle 1.100



marquise quais : béton + végétation



Nørreport Station, Copenhagen, Danemark



Local architecture

façade bâtiment voyageurs: texture bois



Swiss Homes, Samedan Federico Nannini

Références

merlini rivier architectes

MVR - Gare de Blonay - Projet de l'ouvrage







